

14 décembre 2018

Conseil départemental

Séance plénière

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

	Approbation du procès-verbal du Conseil départemental du 19 octobre 2018	57
--	---	-----------

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1	Bilan intermédiaire du schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015-2019	30
2	Bilan d'étape 2018 relatif aux actions menées dans le cadre de la démographie médicale	37

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

3	WebSIG Départemental Mutualisé	41
---	---------------------------------------	-----------

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

4	Biodiversité et politiques départementales	44
5	Approvisionnement local et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	49

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

6	Abbaye Royale de l'Epau	42
7	Dénominations organismes	43

Commission Finances, Ressources et Administration générale

8	Réorganisation de la maintenance bâtementaire	51
9	Révision du règlement intérieur	52
10	Rapport décentralisation	54

La séance est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de M. Le Mèner, Président de l'Assemblée départementale de la Sarthe.

Secrétaire de séance : M. Frédéric Beauchef.

Il est procédé à l'appel.

Mme Crnkovic, excusée, a donné pouvoir à M. Chevalier ; Mme Labrette-Ménager, excusée, a donné pouvoir à M. Lorne.

M. Le PRÉSIDENT. La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je ne pourrais évidemment pas commencer cette séance sans vous proposer de nous associer à la douleur et à la peine des familles des victimes de ce terrible attentat de Strasbourg. Aussi, je vous invite à vous lever et observer une minute de silence.

Les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.

M. Le PRÉSIDENT. Je vous remercie.

Ainsi que vous pouvez le constater, notre public est plus nombreux qu'à l'habitude. Selon leurs souhaits, un représentant des Gilets jaunes interviendra à la fin de la séance de ce matin pour exprimer des doléances.

Les manifestations de cette fin d'année nous rappellent, s'il en était besoin, combien notre démocratie repose sur le lien existant entre la Nation et ses représentants.

Ils nous rappellent, combien la déconnexion de nos dirigeants des préoccupations quotidiennes qui sont celles de nos concitoyens peut provoquer des dégâts considérables. Combien l'éloignement du terrain est préjudiciable à la politique. Combien le lien au territoire est au contraire irremplaçable. Cela, nous, élus locaux, nous, élus de terrain, le savons bien.

C'est ainsi que, depuis des années, nous avons tenu le rôle de « lanceurs d'alerte ». Nous avons à de nombreuses reprises averti les représentants politiques d'alors sur les conséquences dramatiques de la loi de la nouvelle organisation territoriale pour nos collectivités. Nous avons alerté les Gouvernements successifs sur le délitement du lien social dans nos territoires.

Nous nous sommes opposés à l'abandon de certains services publics dans les zones rurales, mais aussi, parfois, en plein cœur des villes.

Nous poursuivons cette lutte, qui va de pair avec notre combat pour la protection des libertés locales et pour la défense de la décentralisation.

Ce sont ces principes qui ont fait des collectivités territoriales les acteurs de proximité des politiques publiques.

Ce sont ces valeurs qui ont fait des élus locaux des interlocuteurs privilégiés et appréciés de leurs concitoyens – il me semble important de le souligner en ces temps difficiles. Malheureusement, comme de nombreux Français, nous n'avons pas été entendus.

Au contraire, nous avons été instrumentalisés. L'État a tenté de faire passer les collectivités locales pour ce qu'elles ne sont pas : égoïstes, dispendieuses et mauvaises gestionnaires de l'argent public.

La réalité est pourtant tout autre et il convient de la rappeler, autant que de besoin. À la différence des collectivités locales et faute de parvenir à réduire ses dépenses courantes, l'État en est aujourd'hui réduit à emprunter pour financer ses charges de fonctionnement. Il emprunte aussi pour rembourser le capital de ses emprunts par de nouveaux emprunts : aujourd'hui 2,250 milliards de dettes cumulées. Cela s'appelle, ni plus, ni moins, de la cavalerie budgétaire. Chacun d'entre nous sait qu'il s'agit d'un exercice d'équilibriste particulièrement dangereux et à la merci d'une simple hausse des taux d'intérêt.

À l'inverse, l'équilibre réel des budgets locaux prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales s'oppose au remboursement d'emprunts par de nouveaux emprunts. Enfin, si toutes les collectivités ne pratiquent pas nécessairement une politique vertueuse, le Département de la Sarthe a réussi à ne pas augmenter ses dépenses de fonctionnement et à réduire la charge de sa dette.

Lorsque le Gouvernement récuse les principes fondamentaux de la démocratie représentative – au Parlement comme dans les territoires – en refusant d'écouter les messages délivrés par les corps intermédiaires, il fragilise les équilibres institutionnels et met en péril le contrat social. Il n'est alors pas étonnant que, dans ces conditions, les citoyens veuillent reprendre directement la parole. Il n'est pas surprenant que cette colère sourde, qui grondait depuis plusieurs années, s'exprime aujourd'hui dans la rue, au risque de tomber dans l'excès.

Beaucoup d'efforts ont été demandés aux Français. Pour quel résultat ?

C'est cette question récurrente que nous entendions, depuis longtemps déjà, sur nos territoires. C'est cette plainte lancinante que nous nous sommes efforcés de faire relayer au niveau national. Faute d'être écoutés, nous avons pris le parti d'agir en faveur de tous les Sarthois, sans attendre de concours extérieurs.

« La vraie liberté est de pouvoir toute chose sur soi », comme l'écrivait Montaigne. Dans cet esprit, nous avons engagé des débats, avec notamment Christophe Guilluy en mars dernier, bien avant que son diagnostic visionnaire sur « la France périphérique » ne fasse l'objet de l'attention des médias au gré des conflits de ces dernières semaines.

Nous avons échangé avec les élus locaux, avec les Maires lors de la Conférence des Territoires, avec les EPCI au cours de nos réunions trimestrielles. Nous avons tous rencontré la population sur le terrain, au quotidien et lors de nos réunions cantonales ou départementales. Nous en avons tiré des leçons pour initier des politiques publiques dans des domaines très concrets, qui concernent directement la vie des Sarthoises et des Sarthois.

Je pense naturellement – et ce sera l'un des points très importants de notre session plénière – au déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire départemental. Celui-ci va entrer dans une nouvelle phase, puisque dans les tout prochains jours, je signerai la nouvelle délégation de service public qui permettra, de voir chaque foyer sarthois raccordé à la fibre optique. Cela

mettra fin à la « fracture numérique » qui devient désormais consubstantielle à la « fracture territoriale » que nous avons décidé de résorber, par tous les moyens.

C'est un sujet éminemment important. Grâce à cette DSP, ce sont 100 000 prises supplémentaires qui pourront être construites, nous permettant de réaliser ce que nous avons prévu à l'horizon 2030 fin 2022/début 2023.

Il en va de même pour ce qui concerne la démographie médicale, un autre sujet essentiel pour les Sarthois. L'iniquité dans l'accès aux soins constitue en effet l'une des inégalités les plus flagrantes de notre pays. Si la santé est bien une politique nationale, notre Département a été contraint d'agir pour pallier la défaillance de l'État.

De la sorte, le Conseil départemental a mis en œuvre des actions concrètes en lien avec les communautés de communes. C'est ainsi que la Sarthe a compté parmi les premiers Départements à construire une politique de démographie médicale. Il l'a fait au travers d'aides aux stages ou à la première installation et en mettant en place des partenariats avec les facultés. Je pense notamment au projet de création d'un centre d'enseignement hospitalo-dentaire au Centre Hospitalier du Mans à l'horizon 2021, au déploiement de la télémédecine, à notre initiative destinée à obtenir un hélicoptère pour les urgences du Centre Hospitalier du Mans. Je me réjouis que la Communauté urbaine du Mans ait décidé de rejoindre le mouvement initié par le Département.

Je suis sûr que nous pourrions agir en concertation sur ce dossier, parce qu'il en va de la santé des Sarthois, de tous les Sarthois, du centre-ville du Mans au cœur des villages les plus éloignés et les plus ruraux. Nous le faisons tous dans nos cantons respectifs. Être toujours plus proches de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris un cycle de rencontres sur l'ensemble du Département, afin de présenter un état des lieux des réalisations de notre collectivité. Hier soir, à Changé, la participation fut forte et les questions nombreuses. Ce qui prouve l'utilité de telles rencontres.

Cette séquence se poursuivra le 17 décembre prochain par le lancement d'un rendez-vous sur les réseaux sociaux, destiné à devenir permanent, sous la forme d'un « Facebook Live ».

Cette initiative complétera ainsi le dispositif de lien direct déjà existant par le biais de la rubrique « A votre écoute » du Magazine départemental « La Sarthe » et sur le mail pour s'adresser au Département : president@sarthe.fr. Mieux qu'un simple « numéro vert », que nous avons à un moment évoqué, cette proposition répond donc à nos engagements en la matière.

Cette session plénière, la dernière du Conseil départemental pour 2018, s'inscrit également dans la droite ligne de cette démarche de proximité et de transparence. Elle sera l'occasion de faire le point sur plusieurs politiques départementales, ainsi que d'annoncer plusieurs projets importants pour 2019 qui auront pour point commun des mesures concrètes, au service des Sarthois sur l'ensemble du territoire.

Il vous sera ainsi présenté un bilan d'étape de notre schéma départemental unique d'organisation sociale et médico- sociale 2015-2019.

Ce schéma a pour objet de développer le partenariat institutionnel et l'accompagnement des personnes, mais aussi de promouvoir l'autonomie et le bien-être, en lien avec les territoires de vie.

Comme vous pourrez le constater, à un an de l'échéance de ce schéma – prévue pour la fin 2019 – près de 82 % des actions envisagées sont déjà réalisées ou en cours de réalisations.

L'année à venir sera l'occasion de poursuivre notre action, notamment dans le domaine de l'Enfance, par la signature d'un protocole départemental de coordination pour la protection de l'enfance, associant l'ensemble de nos partenaires.

Elle se traduira également par l'ouverture de dispositifs d'accueil d'urgence pour des mineurs âgés d'au moins 13 ans, soit 16 places, pour les Mineurs Étrangers Isolés, ou encore par la création d'une centaine de places supplémentaires pour les structures spécialisées pour nos aînés.

Le bien-être de nos concitoyens et l'avenir des générations futures passent également par la nécessaire prise de conscience collective de l'enjeu écologique. Les douloureux épisodes météorologiques de ces dernières années ont fait réaliser aux Sarthois les conséquences dramatiques que peut avoir sur leur quotidien le dérèglement climatique.

Le développement durable et raisonné est aujourd'hui l'une de leurs principales préoccupations. Depuis longtemps, j'ai souhaité que nous puissions y répondre, par le biais d'actions coordonnées et destinées à privilégier un rapport respectueux et maîtrisé entre l'homme et la nature.

Je ne crois pas en l'écologie punitive ou aux fake news sur le diesel, faux alibi fiscal.

Je crois en l'éducation dans le cadre d'une véritable transition énergétique.

Je suis de ceux qui pensent qu'un engagement fort en faveur du développement durable peut aller de pair avec le développement économique.

Je suis de ceux qui pensent que l'écologie n'est pas incompatible avec l'économie. Que ces préoccupations constituent au contraire l'un des fondements de notre société de demain.

Aussi, cette session nous permettra-t-elle de faire le point sur les initiatives entreprises par le Département en faveur de la biodiversité.

Le Département a fait évoluer les pratiques de gestion des espaces non bâtis, comme les bords de routes, les espaces naturels, les dépendances vertes ou ses propres bâtiments départementaux au travers de la mise en place de groupes de travail et du croisement des données cartographiques environnementales avec les grands projets départementaux. Il nous reste encore à faire !

Notre engagement se traduit également par le biais de notre projet de rétablissement de la continuité écologique sur la Sarthe Aval et la suppression de l'usage des produits phytosanitaires.

Nous sommes pilotes de la gestion des Espaces naturels sensibles, ; nous avons entrepris d'en améliorer la connaissance pour compléter l'analyse des enjeux écologiques. Cette démarche nous permettra de réorienter, le cas échéant, l'action départementale au regard des priorités dégagées, en lien avec les partenaires associatifs locaux.

Nous avons également souhaité faire participer les nouvelles générations à ces initiatives par le biais du développement des classes Espaces Naturels Sensibles, qui rencontrent un fort succès. Plus de 35 classes ont ainsi candidaté pour l'année 2018-2019, soit plus de 1 000 élèves concernés.

Au-delà de ses propres politiques, le Département incite également les autres collectivités, comme les entreprises et les particuliers, à agir en faveur de la biodiversité. Il le fait en apportant son aide à de nombreux projets, par ses compétences comme par son soutien financier.

J'en veux pour preuve nos initiatives prises en faveur de la préservation du bocage, aujourd'hui menacé par les attaques que subit l'élevage au profit de la grande culture céréalière ou de certaines mauvaises pratiques agricoles, sous la forme d'un dispositif d'aide à la plantation de haies.

Ces dix dernières années, l'alliance de nos subventions et de conseils techniques des services départementaux sur le choix des plantations a conduit à des résultats encore insuffisants, mais concrets avec la plantation de plus de 450 km de haies et de 13 000 arbres.

Naturellement – si j'ose dire – nous poursuivrons notre effort en 2019 par la mise en place d'un plan départemental en faveur de la biodiversité, en lien avec les partenaires du Département, et de l'aide au renouvellement du bocage sarthois. Celui-ci bénéficiera d'une enveloppe supplémentaire fermée, annuelle de l'ordre de 50 000 euros, soit le doublement de l'enveloppe bocage actuelle. Elle permettra de rendre éligibles aux aides tous les projets intégrés dans un cadre cohérent qui pourront désormais bénéficier d'un soutien à la plantation de haies, de mares ou d'arbres têtards.

Le développement durable à l'échelle locale passe également par la promotion des circuits courts. Vous le savez, nous nous sommes résolument engagés dans cette voie, convaincus de sa pertinence dans le domaine de la restauration collective et du soutien aux producteurs locaux.

Il s'agissait d'une démarche volontariste, associant étroitement le Département et les collègues. Celle-ci a été un véritable succès. La part des circuits courts dans la composition des plateaux-repas des collégiens se monte désormais à plus de 50 %. J'avais donc, vous vous en souvenez, fixé comme nouvel objectif à atteindre, le seuil de 70 %.

Forts de cette réussite, nous avons entrepris de l'étendre aux établissements pour personnes âgées. Dans le cadre d'un appel à projet lancé chaque année par le ministère de l'Agriculture, le Département a construit un projet pour le développement de l'approvisionnement local.

Il permettra d'impulser une dynamique d'approvisionnement en produits locaux au sein de la restauration de ces EHPAD, en contribuant à l'amélioration de la restauration et au soutien à l'agriculture locale.

Une fois lancé, ce projet facilitera de surcroît la création de démarches de territoires avec les établissements publics, les collègues et autres restaurations collectives pour améliorer l'efficacité de nos circuits courts.

Une politique de proximité passe également par une connaissance particulièrement pointue des territoires.

Si rien ne remplace le terrain, les outils numériques peuvent rendre des services particulièrement appréciables aux collectivités sarthoises, notamment dans le traitement de données géographiques, économiques et sociales.

Vous le savez, le Département, chef de file de la solidarité territoriale et de l'aménagement numérique du territoire, va poursuivre aujourd'hui son engagement auprès des collectivités de la Sarthe en proposant à l'ensemble des EPCI la mise en place d'un WEB SIG mutualisé. Ce logiciel, qui permet de cartographier les territoires et ses éléments, est destiné à aider les collectivités territoriales à assurer les missions de service public en contribuant notamment aux prises de décisions.

Grâce à leur puissance technique, ils apportent une connaissance et une vision globale plus précise de la réalité du territoire. Il s'agit cependant d'une solution coûteuse que toutes les communes ne peuvent se procurer. Afin de leur venir en aide, le Département a engagé une vaste démarche de mutualisation. Celle-ci est destinée à favoriser un partage efficace de cette information à l'échelle départementale et d'assurer une plus grande facilité d'exploitation des données.

Elle permettra également à tous les acteurs du territoire d'accéder à un coût mesuré aux nouvelles solutions technologiques de traitement de l'information géographique.

Enfin, alors que nos concitoyens réclament toujours plus de proximité, il convient de ne pas oublier que celle-ci se nourrit non seulement de l'attachement au territoire, mais aussi d'une meilleure identification des acteurs publics locaux.

C'est en ce sens que je souhaite voir renforcée l'identité départementale et les liens existant entre le Département et les acteurs de ses politiques publiques. Je vous proposerai donc, dans le cadre de la présente séance, de rationaliser, de simplifier et de rendre plus explicites les appellations de trois structures particulièrement impliquées auprès des Sarthois ou dans l'attractivité de notre territoire.

Il s'agira ainsi de procéder au changement de nom de « Sarthe Développement », qui relevait d'une compétence économique élargie, par « Sarthe Tourisme », du Centre Culturel de la Sarthe par « Sarthe Culture » et de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe par « Sarthe Lecture ». Ces nouvelles appellations contribueront à une plus grande transparence et à une meilleure identification de l'action départementale. Elles seront donc proposées tout à l'heure à vos suffrages comme à ceux des conseils d'administration de ces différents organes.

Mes chers collègues, cette session de fin d'année du Conseil départementale traduit fidèlement ce qu'est l'activité de notre collectivité et de ses élus.

Une action du quotidien, qui apporte des solutions concrètes.

Une action de proximité, en lien avec les territoires.

Une action tout entière tournée vers les Sarthoises et les Sarthois.

Lorsque nous affirmons, comme nous l'avons fait tout au long de cette année 2018, « Le Département toujours plus proche de vous », il ne s'agit pas d'un slogan. Il ne s'agit pas de vains mots. C'est un engagement et ce sont des actes ! C'est le combat que nous devons poursuivre ensemble au service de toutes les Sarthoises et de tous les Sarthois.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente séance et de très belles fêtes de fin d'année pour ceux qui partiront avant la fin ! (*Applaudissements.*)

J'ouvre le débat.

M. LEPROUST. Mes chers collègues, nous vivons une période particulièrement inédite. Le terme n'est pas trop fort. Elle impose à chacune et à chacun d'entre nous de faire preuve d'humilité, de faire attention, y compris de ne pas tomber dans un débat politicien, ce que je vais tenter de faire.

Comme un certain nombre d'entre vous, j'ai rencontré, à de nombreuses occasions depuis ces quatre dernières semaines, des femmes et des hommes, que l'on nomme « Gilets jaunes ». Je salue celles et ceux qui sont parmi nous ce matin. Ils sont très divers, mais animés par la volonté commune de se faire entendre et respecter.

Mercredi, lors du conseil municipal d'Allonnes, nous avons invité des Gilets jaunes à prendre la parole, d'autres acteurs également, tels que les Gilets verts, les Gilets rouges, les Gilets sportifs, les Gilets lycéens. Beaucoup de femmes et d'hommes sont en action sous des formes déterminées pour se faire entendre et se faire respecter. De ces différentes rencontres, je retiens une exigence de respect, car ils ressentent un sentiment de mépris et d'abandon. Je ne gonfle pas les faits, c'est ce que j'ai entendu.

Je l'ai évoqué avec M. Lorne au cours de la commission des finances du Conseil départemental lundi dernier. Ce ressenti nous amène au débat que nous avons eu ici même suite à la parution de l'ouvrage du géographe Christophe Guilluy sur le déclassement. Nous étions un certain nombre à avoir alerté, à avoir ressenti dans nos permanences et constaté lors des scrutins que le niveau d'abstention toujours galopant n'était pas un refus de politique, mais qu'il exprimait une non-reconnaissance des élus de prendre en compte l'attente d'un grand nombre de nos concitoyens.

J'ai également entendu s'exprimer une colère forte contre les injustices sociales. Cela explique sans doute que se soit exprimée la revendication d'un retour à l'application de l'ISF. Lorsque le Gouvernement prend dans la poche des locataires cinq euros, opère un prélèvement supplémentaire sur la CSG, que dans le même temps, il abandonne l'ISF, on peut comprendre que de telles mesures suscitent une colère, une très forte colère.

M. Le Mèner a posé la question de l'endettement des comptes publics. Lorsque l'on sait que l'évasion fiscale s'élève chaque année entre 80 et 100 milliards d'euros, voilà une belle niche pour répondre aux demandes, notamment d'augmentation du pouvoir d'achat, de celles et ceux qui manifestent aujourd'hui.

Au cours des rencontres que j'ai eues avec les Gilets jaunes, la question du service public était au cœur du débat. Nous avons d'ailleurs voté des motions dans cette instance sur la fermeture de la poste dans telle commune, de la perception, de l'hôpital de proximité, de classes, d'écoles même. Tout cela interroge sur l'utilité de celles et ceux qui gouvernent aujourd'hui. Le phénomène ne date d'ailleurs pas d'il y a un an et demi, il faut être honnêtes, il est à l'œuvre depuis ces dernières décennies. Prenons garde à ne pas faire de surenchère démagogique. Le constat est là et le défi est à relever.

Je reviens à notre collectivité. Les communes, intercommunalités, Département et Région assument leur rôle en développant des services publics locaux, en menant des politiques d'accès à la lecture gratuite au plus grand nombre, y compris dans certaines de nos communes, et des offres de transport. Il ne faut pas oublier que le point de départ et le déclencheur du mouvement des Gilets jaunes réside dans l'augmentation du prix du carburant.

Lors des Marches pour le Climat, j'ai aimé l'association des termes « Fin du monde, fin de mois ». Certains voudraient opposer les uns aux autres. Non, chacune et chacun aspire à vivre dans un monde, sur une planète respectée. Mais pour y vivre et faire vivre les siens, il faut du pouvoir d'achat. Cette thématique doit toujours être liée. S'agissant du transport, le Conseil départemental est lié au TIS, Le Mans Métropole à la Setram. La question de la mobilité est posée, que nous devons étudier pour redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens en appliquant des tarifications plus sociales, voire la gratuité pour certaines tranches de la population. Je ne dis pas que la question se réglera demain matin ; pour autant, il faut agir rapidement.

Nous apportons également du pouvoir d'achat lorsque nous mettons à disposition du mouvement associatif des équipements sportifs et culturels pour le plus grand nombre pour que chacune et chacun puisse vivre décemment.

Les collectivités, quelles qu'elles soient et quelle que soit leur majorité, subissent depuis un grand nombre d'années des baisses de dotation. Cela se traduit dans nos budgets, notamment de fonctionnement.

Il y a deux mois, l'Association des maires de France, l'Association des Départements de France et les Régions ont lancé l'appel de Marseille. Il s'agissait de redonner du pouvoir d'achat aux collectivités pour répondre à l'attente diversifiée des habitants dans l'ensemble des territoires, qu'ils soient ruraux, urbains ou périurbains. Nos demandes n'ont pas été prises en compte. J'étais présent au Congrès de l'Association des maires de France. Avec les représentants du bureau de l'AMF, j'ai été reçu par le Président de la République et le Premier ministre. Ce fut un dialogue de sourds ! Souvent, on s'entend dire « vous ne comprenez pas, vous n'entendez pas, vous n'êtes pas suffisamment responsables ». Si, nous sommes responsables ! Les élus locaux que nous sommes rencontrons les habitants dans nos permanences, à l'occasion également des diverses initiatives prises par nos communes, petites ou grandes, ou encore lors de mouvements sociaux comme il s'en manifeste depuis plusieurs semaines. C'est ce que nous traduisons lorsque nous rencontrons les responsables de notre pays.

Il y a urgence. Le Président de la République et son Gouvernement doivent entendre ces cris d'alerte et de souffrance pour que chacun, sur son territoire, puisse vivre de bonne manière. Je ne reviens pas sur les treize minutes du discours télévisé du Président de la République lundi soir ! À la fin, j'étais un peu énervé. Quand il a achevé son propos en disant qu'il allait réunir les maires dans les régions alors qu'il a refusé de venir au Congrès des maires il y a un mois, excusez-moi du terme, j'ai trouvé que c'était du foutage de gueule ! C'est ce que ressentent l'ensemble de celles et ceux qui sont aujourd'hui en action et dont je me sens pleinement solidaire. Ils ne veulent pas être récupérés, ils ont raison. Je ne veux rien récupérer. Je dis ce que je vis au quotidien et comme jeune retraité, mais aussi comme élu dans une commune qui connaît les problèmes de précarité, de misère et de souffrance. Nous avons le devoir de contribuer à faire que celles et ceux qui nous dirigent, y compris les parlementaires qui votent les lois et les budgets à l'Assemblée nationale et au Sénat, fournissent des réponses. Je rappelle que la loi de finances 2019 sera votée dans quelques jours et que pour l'instant aucune réponse concrète n'est donnée aux demandes qui montent des territoires de notre beau pays ni aux demandes exprimées par les collectivités locales aujourd'hui.

C'est de notre République qu'il s'agit, de notre capacité à vivre et à faire ensemble. C'est trop important pour que ces demandes ne soient pas prises en compte. *(Applaudissements.)*

M. CHAUDUN. J'interviendrai au nom des Élus de gauche et républicains.

Nous pouvons rejoindre certains des propos qui viennent d'être évoqués. Je ne les reprendrai pas car l'objectif est d'apporter des réponses concrètes et non de rester dans l'abstrait.

Nous pouvons partager le diagnostic, la colère. Cela fait des années que nous alertons sur les difficultés rencontrées par nos concitoyens, par les habitants du Département de la Sarthe. Tout au long de ces années, nous n'avons pas eu le sentiment d'avoir été entendus ni écoutés.

Pourtant, notre République est organisée, et elle dispose des outils nécessaires pour être bien organisée et pour bien fonctionner : le Gouvernement, les assemblées parlementaires, les collectivités – Région, Département, Communes. Nos concitoyens vivent dans la cité au quotidien, ils sont bien souvent engagés dans des associations et sont confrontés aux difficultés au quotidien ainsi qu'ils l'expriment actuellement.

Nous ne pouvons pas nous contenter du constat. À notre niveau de responsabilité, il faut dire ce que nous pouvons faire. On ne peut se contenter, comme je l'ai relevé dans certains Départements, d'émettre un vœu, comme nous le faisons parfois, qui sera voté, transmis à l'échelon supérieur et qui restera un vœu pieux car nous ne recevons jamais de réponse.

On ne peut non plus se contenter de rejeter la pierre, en accusant les autres de là où l'on est. On ne peut non plus se satisfaire des politiques actuellement menées. Il arrive un moment où il faut regarder les choses en face et analyser ce que l'on peut faire au mieux à l'échelon départemental. Certes, nous n'avons pas la compétence s'agissant du pouvoir d'achat. Augmenter les salaires, diminuer la CSG ne relèvent pas de nos compétences, mais de celles du Gouvernement et du Parlement. En revanche, nous assumons la compétence liée à la solidarité. Je n'ai pas de solution toute faite aujourd'hui, mais il nous faut en débattre et y réfléchir dans le cadre d'un groupe de travail ou au sein des commissions, la commission Solidarité, par exemple. Il faut nous interroger sur la façon d'agir sur le pouvoir d'achat et sur le mieux vivre de nos concitoyens, sarthoises et sarthois.

Les débats que nous tenons ont eu lieu dans d'autres Conseils départementaux. Certains présidents ont annoncé qu'ils n'augmenteraient pas les impôts l'année prochaine ; d'autres, plus démagogiques, ont indiqué qu'ils les abaisseraient. C'est ce que l'on peut lire dans la presse, un peu partout en France. Dans d'autres endroits, il a été décidé de mener une vraie réflexion, de ne pas être dans l'abstrait mais dans l'action. On fait autre chose que des schémas, on agit. Nous parlions de la gratuité pour la lecture publique, mais nous pouvons aussi faire des efforts sur la restauration scolaire en n'augmentant pas les tarifs. Nous pouvons également essayer d'agir sur le pouvoir d'achat. Certains Départements ont proposé des mutuelles santé départementales, en lançant des appels d'offres afin que nos concitoyens qui n'ont pas de mutuelle puissent en souscrire une. Certaines communes l'ont fait récemment. Tout le monde connaît la mutuelle communale.

Je rejoins Gilles Leproust lorsqu'il propose de réfléchir à la mobilité. Vos collègues de la Région ont augmenté les tarifs du TER. Des raisons ont sans doute motivé cette décision. Je ne suis pas au Conseil régional, je n'ai pas fait les comptes. Mais c'est un état de fait.

La mobilité ne se résume pas aux transports collectifs qui sont de la compétence régionale, des personnes se déplacent aussi en voiture pour aller travailler. On leur dit d'acheter des voitures électriques mais elles coûtent cher. Des bornes électriques doivent être installées. Or, le schéma de déploiement départemental n'est toujours pas en activité. Nous devons étudier la façon d'agir sur la mobilité et aider nos concitoyens à payer les déplacements moins chers. Ainsi que cela a été évoqué, c'est ce qui a déclenché les mouvements actuels. C'était la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Des associations culturelles, sportives et familiales réalisent un travail extraordinaire au bénéfice de la vie citoyenne et en faveur du tissu et du lien social. Nous avons toujours alerté sur le sujet. Nous avons les moyens d'aider le tissu associatif à mieux fonctionner et à mieux participer à la vie citoyenne. Les dotations cantonales y participent. Ce n'est pas en les diminuant constamment que nous allons résoudre les problèmes.

Voilà quelques pistes de réflexion que nous souhaiterions étudier afin de déterminer le montant de l'enveloppe à débloquent à notre niveau pour plus de solidarité dans le Département. Des enveloppes sont destinées à des états d'urgence. Aujourd'hui, que peut débloquent le

Département, dans le contexte économique de difficulté qu'il connaît, avec le budget dont il dispose ? À partir de là, que pouvons-nous déployer pour aider nos concitoyens dans leur vie de tous les jours ? Tels sont les thèmes que je voulais évoquer sur le pouvoir d'achat.

Le second sujet très important ce matin porte sur la biodiversité et le développement durable. C'est sans doute la seule délibération que nous allons prendre. Bien sûr, une seconde porte sur une modification du règlement intérieur, mais ce n'est pas très important, si j'ose dire, elle ne concerne que le fonctionnement de notre institution.

La seule délibération qui sera portée au vote concerne la biodiversité. Nous avons le sentiment que nous agissons positivement, mais nous n'avons pas le sentiment d'être à la hauteur des enjeux du réchauffement climatique. Que faire de plus ? J'ai évoqué le déploiement d'un réseau de bornes électriques pour permettre la recharge des voitures. Ce serait une première étape, à réaliser assez rapidement.

Monsieur le Président, vous croyez à l'éducation au développement durable. Mais que faisons-nous réellement ? Faisons-nous vraiment assez ? Dans d'autres Départements, des actions sont menées qui sont plus importantes. Nous y reviendrons. L'enjeu est là, il faut que nous allions plus loin car il y a urgence.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à deux urgences. Nous ne pouvons pas nous contenter de faire du sur place. Le premier état d'urgence réside dans le pouvoir d'achat et la solidarité envers nos concitoyens, auquel il faut apporter des réponses concrètes ; le second est celui du climat et de la biodiversité qui réclame de nous de meilleures réponses.

M. Le PRÉSIDENT. Nous avons retenu l'engagement de ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin de notre mandat. Vous pouvez être rassuré, nous n'avons pas changé d'avis.

M. LORNE. Je n'en tire aucune gloriole, j'ai été le premier à parler de Christophe Guilluy dans cette assemblée, ce qui m'avait d'ailleurs valu la réprobation bruyante de certains d'entre nous, mais ils ne l'avaient pas encore lu. Heureusement, Gilles Leproust s'est intéressé à ce sujet et bien que nous ne soyons pas du même bord politique, nous nous rejoignons sur l'analyse de ce géographe.

Christophe Guilluy est le premier à avoir analysé les causes du malaise profond ressenti dans une partie de nos territoires. Son analyse n'est pas parfaite, on peut d'ailleurs ne pas la partager mais il a été le premier à mettre en avant certains des éléments susceptibles d'être à l'origine du malaise qui s'exprime aujourd'hui.

À chaque fois que nous abordions ces questions, on nous disait de ne pas opposer la ville à la campagne. Je pense que c'était là une mauvaise façon d'analyser les choses. Il faut parler des difficultés des villes, des zones urbaines, donc des zones périurbaines, mais aussi des problèmes des zones rurales et ne pas s'empêcher d'en parler au prétexte que l'on pourrait opposer les uns aux autres. Tout problème mérite d'être exposé. En l'occurrence, les difficultés ne sont pas forcément de même nature.

Des prémices à ce profond malaise se sont manifestées lors des élections. Gilles Leproust l'a relevé, l'abstention fut importante, mais il y a eu aussi des votes protestataires, y compris dans les zones rurales. A priori, les raisons susceptibles d'expliquer ce vote protestataire étaient difficiles à comprendre. En effet, dans les zones rurales, il y a peu de problèmes d'émigration, peu de problèmes d'insécurité, même s'il existe des problèmes liés au travail, qui d'ailleurs diffèrent selon

les territoires. Et pourtant ce vote s'est manifesté fortement. Cela aurait dû nous alerter comme cela aurait dû éveiller l'attention des dirigeants de l'époque et de ceux qui leur ont succédé. Pourtant, ils ont fait preuve d'un certain autisme et n'ont pas voulu voir d'où provenait le malaise.

Nous n'évoquerons pas toutes les raisons qui ont abouti au mouvement des Gilets jaunes. D'ailleurs, à mon tour, je les salue. Je constate d'ailleurs qu'ils sont présents dans le calme et la discrétion, très respectueux des institutions et de la nôtre. Nous avons connu dans cette instance d'autres manifestations plus dures. Il faut saluer leur sens des responsabilités. Bien sûr, nous sommes tous d'accord pour ne pas accepter les débordements qui ont eu lieu. Si l'on est honnête, il faut reconnaître qu'ils ne sont pas le fait d'une grande majorité de Gilets jaunes mais de groupes qui se sont infiltrés dans leur mouvement. Faire l'amalgame comme on a tenté de le faire serait malvenu et ne ferait qu'ajouter à ce sentiment d'incompréhension, de colère et de mépris évoqué par Gilles Leproust.

Une des raisons qui peut expliquer ce mouvement de contestation très fort et en grande partie légitime c'est que les prétextes avancés pour motiver un certain nombre de réformes étaient fallacieux. On a voulu faire prendre aux Français des vessies pour des lanternes. Les Français sont tout à fait capables de comprendre et ils ont compris qu'on leur livrait de mauvaises raisons.

Je citerai deux exemples, dont l'un peut sembler mineur : il s'agit de la limitation de vitesse à 80 km/h qui a commencé à agacer, en particulier les gens qui avaient besoin de leur voiture pour se déplacer. Voilà six mois que cette mesure a été instaurée. Aucun bilan n'a prouvé les bienfaits de cette mesure ; en tout cas, elle n'a pas fait l'objet de communications importantes. Les radars qui ont été abîmés ont montré que les gens se sont focalisés sur cette mesure mal comprise dans nos zones rurales car ils n'ont pas cru que la sécurité en était l'élément essentiel, ils ont pensé que c'était plutôt là une forme de racket fiscal.

La seconde raison, plus importante, selon moi, tient dans la hausse du prix du carburant, notamment du diesel. L'argument me semble fallacieux. Le diesel pollue moins que l'essence en termes d'émission de CO₂. Le fait est reconnu. Mais le diesel émet des particules fines. C'est une réalité non négligeable dans les centres-villes, mais relativement secondaire dans nos zones rurales. La pollution de CO₂ française ne représente que 1 % de la pollution mondiale. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas s'attaquer à ce problème, certes, mais il convient de relativiser. Il faut aussi savoir que les voitures particulières ne sont responsables qu'à hauteur de 13,5 % des émissions de CO₂ dans notre pays. Ce ne sont pas donc pas les voitures particulières qui sont les plus polluantes, il existe d'autres sources de pollution bien plus graves.

Une des raisons à cette hausse des carburants est peut-être cachée. La consommation moyenne des voitures est passée de 8,2 litres/100 km en 1990 à 6,8 litres/100 km en 2008 et probablement aux environs de 6 litres aujourd'hui. Cette baisse de la consommation entraîne donc des recettes fiscales moindres. N'a-t-elle pas été un prétexte à ces augmentations fiscales, car l'État s'est trouvé démuné, la recette fiscale étant inférieure à ce qu'elle était antérieurement ?

On peut également se demander pourquoi une ville comme Tokyo, une ville des plus peuplées au monde, après avoir pris des mesures antidiesel drastiques dans les années 90, adopte depuis 2015 une politique plus favorable pour ce carburant. Les Japonais se sont rendu compte que le diesel émettait moins de CO₂ et que les voitures récentes étaient équipées de filtres à particules et que le problème des particules fines devenait secondaire.

Rappelons également que l'État est assez inconséquent ; en effet, en 2008, il octroyait une prime de 1 000 euros pour l'achat d'une voiture diesel ; aujourd'hui, ces voitures ont dix ans. Tout le monde ne fait pas 50 000 kilomètres par an, mais plutôt de 10 000 à 15 000 kilomètres. Les compteurs affichent 100 000 ou 150 000 kilomètres aujourd'hui. Les Français n'ont donc pas envie et pas toujours les possibilités d'en changer. En tout cas, ils ont du mal à comprendre qu'on les ait aidés à changer de voiture en 2008 et qu'on leur dise aujourd'hui que leurs voitures sont des poubelles et qu'il faut les mettre à la casse.

Par ailleurs, depuis 23 ans, 2018 est la première année où les émissions de CO₂ sont reparties à la hausse. Cet état de fait est directement lié à l'achat de voitures à essence plutôt que de voitures diesel. Ces arguments, qui peuvent paraître fallacieux, ont pourtant été mis en avant. Il aurait été plus honnête que l'État reconnaisse avoir besoin de ressources financières plus élevées et annonce une augmentation des taxes sur les carburants. Cela n'aurait sans doute pas plu, mais en tout cas cela aurait été plus honnête que de faire passer cette hausse en employant des arguments fallacieux.

Le deuxième grand sentiment d'injustice tient au fait que les ruraux et les périurbains payent des impôts à proportion de leurs revenus, équivalents à ceux des urbains, sans pour autant bénéficier des mêmes services. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres, c'est un constat. Aujourd'hui, les services publics disparaissent prioritairement de la campagne même si les villes connaissent également des difficultés, notamment en matière de démographie médicale. Il ne faut pas le nier. Toujours est-il que c'est principalement dans les zones rurales qu'ils disparaissent. Je pense à la Poste, à Pôle emploi, à la perception, aux structures de santé.

En outre, les distances que doivent parcourir les ruraux pour bénéficier d'un certain nombre de prestations sont de plus en plus longues. À la campagne, il faut parcourir au minimum dix kilomètres aller-retour pour se rendre à une pharmacie. Le week-end, rejoindre la pharmacie de garde nécessite parfois de parcourir quinze à trente kilomètres. Cela revêt un coût. Nous n'avons pas de transport en commun dans les zones rurales. Les crèches également sont plus éloignées de nos domiciles qu'ailleurs. Ce sont des réalités à prendre en compte.

À une époque, des personnes ont décidé et accepté de s'éloigner des centres urbains pour habiter dans des zones périurbaines ou des zones rurales parce que le prix de l'énergie n'était pas très élevé et qu'acheter une maison moins chère à la campagne compensait en partie le surcoût des frais liés au transport, mais aujourd'hui ce n'est plus vrai. D'où cette colère qui s'exprime et qui est légitime.

Par ailleurs, les entreprises implantées en zone rurale ferment davantage que celles installées en zone urbaine. Les grandes entreprises qui ont fermé récemment dans la Sarthe étaient toutes situées en zone rurale. C'est un fait. Phénomène nouveau, une France à deux vitesses s'est constituée. Autrefois, il existait des oppositions de nature politique. Il y avait des gens de droite, des gens de gauche, mais autant de gens de gauche ou de droite à la campagne qu'à la ville. Cette opposition s'exprimait lors de débats démocratiques et les élections ont toujours eu lieu démocratiquement.

Cette fracture gauche/droite n'intervient plus sur le plan politique, ce qui est nouveau et inquiétant. Les Gilets jaunes sont formés de personnes de tous bords politiques. Ils ne veulent pas être récupérés, ce qui montre bien qu'ils ne veulent pas donner un sens politique à leur mouvement. C'est la première fois que nous avons deux France qui finissent par ne plus se

comprendre et qui ne sont plus confrontées aux mêmes difficultés. C'est un fait qu'il convient de prendre en compte.

Le désordre est né de l'injustice, que cette injustice soit réelle ou que cette injustice soit un sentiment éprouvé, mais si on ne répond pas à ce sentiment ou à cette injustice réelle, on peut craindre le désordre.

Je suis père d'une famille nombreuse. Lorsque j'ai élevé mes enfants, j'étais extrêmement conscient que l'injustice pouvait être source de colère et de récriminations importantes. Les enfants sont des adultes en puissance. Je suis un adulte, mais je suis aussi très sensible à ce sentiment d'injustice car il est insupportable. Aujourd'hui, ce sentiment d'injustice se traduit par les revendications des Gilets jaunes. M. Leproust a parlé de l'impôt sur la fortune. Quand on fait partie des personnes taxées, on ne comprend pas pourquoi l'on doit consentir cet effort alors que d'autres contribuent moins. Cela vous surprendra peut-être, mais je suis très choqué par le comportement de très grands patrons qui se servent des salaires mirobolants, que l'on n'imagine même pas, plus d'un ou deux millions d'euros par mois. Comment peut-on dépenser un argent pareil, *a fortiori* quand ces grands patrons ne sont pas exemplaires et fraudent le fisc, dans leur pays comme dans d'autres ? Vous voyez à qui je fais allusion. C'est vrai aussi des parachutes dorés qui ont été évoqués à plusieurs reprises. Tout cela crée un sentiment d'injustice. Il y a quelque chose de profondément choquant à demander des efforts aux uns et pas aux autres.

Quelles que soient nos tendances politiques, on peut se rencontrer parfois parce que l'injustice existe partout, quels que soient les sujets que l'on évoque.

Il est grand temps de prendre la mesure de cette colère. Je reviens d'un bref séjour en Allemagne du sud. J'ai été extrêmement surpris de ce que j'y ai vu. Là-bas, il y a de très grandes villes, des villes moyennes, de petites villes et des villages. Dans les villages qui comptent entre 1 000 et 1 500 habitants, les commerces sont ouverts. On trouve un magasin de chaussures, un magasin d'électroménager, parfois une mercerie, les magasins de bouche. Au cours de cette semaine qu'a duré mon voyage, je n'ai pas vu un magasin dont la vitrine était occultée ou qui affichait un panneau « liquidation ».

Chaque village de 1000 à 1500 habitants compte une entreprise sur son territoire. Les gens travaillent à proximité de leur domicile. Je me demande ce que nous avons loupé en France depuis des années, car le fait n'est pas propre à notre Gouvernement actuel, ni au précédent ni encore à celui d'avant. Cela fait quarante ans que nous ratons cet aménagement du territoire. Pourquoi n'a-t-on pas compris l'importance de créer des emplois à proximité des lieux d'habitation pour éviter les déplacements ? C'est inconcevable. Nous avons concentré des zones d'activité, le Département a créé des PAID, avec plus ou moins de succès, mais des incitations plus nombreuses auraient permis des implantations d'entreprises dans les campagnes.

Je comprends ce mouvement de colère. J'ai conscience de faire partie des privilégiés mais je pense qu'il n'est pas besoin de souffrir pour faire preuve de compassion envers ceux qui souffrent comme il n'est pas forcément besoin d'être soi-même en grande difficulté pour comprendre ceux qui le sont. En tant qu'élus, notre rôle est de faire remonter, à la condition que l'on nous écoute, les difficultés rencontrées par nos concitoyens et pour œuvrer le plus possible pour pallier, dans la mesure du possible, ces inégalités.

Encore une fois, je veux dire ma fierté d'appartenir à un Département qui, en déployant la fibre optique, montre que l'on peut réduire les fractures au sein d'un territoire en apportant un service équivalent à tous les habitants de notre Département.

Mme DEBOST. Très chers collègues, Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement votre propos introductif. Je vais jouer le rôle qui m'est souvent assigné de l'écologiste de service.

Monsieur le Président, vous êtes tombé dans le piège que tout écologiste connaît bien. On accole écologie à punitif. Cela revient à accoler de manière systématique social et assistanat ou féminisme et misandrie. C'est exactement le même procédé. L'écologie n'a rien de punitif, la qualifier de punitive c'est faire un choix politique. L'écologie punitive est celle qui est pratiquée depuis plus de trente ans ; il ne s'agit pas d'écologie mais d'environnement punitif.

L'écologie c'est la recherche de l'équilibre et le fait de trouver l'équilibre parce que l'écologie n'est pas non plus contradictoire avec l'économie.

Aux termes « Gilets jaunes », je préfère « les gens portant jaune », car les gens peuvent porter jaune, vert, orange, violet, les gens portent « colère » actuellement. Cette colère est légitime même s'il a fallu à la « bobo » du centre-ville que je suis, qui pourtant n'a ni permis ni voiture, même si elle est mère célibataire et qu'elle a connu des fins de mois très compliqués, pour comprendre à quel point cette colère était réelle. Le premier week-end de cette révolte, dans ma ville sans voiture, il n'y avait plus personne. Les habitants avaient peur que les gens portant jaune arrivent. Les urbains manœuvres étaient dans leur ville, moi dedans, dans une ambiance un peu pré-apocalyptique.

L'écologie n'est donc pas punitive ni contraire à l'économie. L'écologie c'est avoir trouvé l'équilibre entre l'économie, le social et l'environnement. À chaque fois que l'on utilise ce terme autrement, on ment, on emploie un terme inexact. Et nous savons aujourd'hui que mal nommer nous empêche de trouver les solutions.

Je vous serais reconnaissante à tous de cesser d'accoler écologie et punitif. Les termes environnement, fiscalité environnementale, tout cela n'est pas de l'écologie. Quand on choisit de se fournir dans les poches les plus nombreuses mais les moins remplies pour compenser les choix qui n'ont pas été faits depuis trente ans pour l'environnement, ce n'est pas une fiscalité écologiste, mais une fiscalité injuste.

Les solutions pour faire de l'écologie non punitive passeraient par la taxation du kérosène sur les avions, au moins sur les vols intérieurs, et sur les gros bateaux de croisière. Le Gouvernement pourrait également faire un petit effort sur le plan de l'évasion fiscale. Le Sénat, qui ne vote qu'à droite – il n'est pas « En Marche » – a voté une loi, le soir même de l'allocution du Président, visant à alléger encore les risques des personnes qui pratiquent de manière intensive l'évasion fiscale. En effet, quand on a les moyens, on a les moyens de se protéger !

Non, l'écologie n'est pas punitive, elle n'est pas non plus contraire à l'économie.

Ce sont trente ans de décisions politiques qui amènent à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Tout le monde est dans le même bateau. On a laissé exploser les loyers dans les grandes villes et encouragé les gens à s'éloigner des grands centres urbains pour devenir propriétaires, car quoi de mieux que devenir propriétaire : on contracte un gros emprunt, que l'on

rembourse pendant trente ans à une banque, ce qui contraint à poursuivre sans s'arrêter dans son petit travail ! Les personnes aujourd'hui qui portent jaune, qui portent vert, qui portent violet ou une autre couleur vivent dans des endroits où les services publics ont disparu, où il n'y a quasiment plus d'emplois, puisqu'ils ont été délocalisés.

Je ne pense pas que ce soit le fait de l'écologie punitive, pas plus que l'écologie tout court qui aient décidé de délocaliser ou de transformer l'agriculture en une industrie en tuant à la fois les agriculteurs et les consommateurs. Car nous pouvons aussi évoquer la précarisation des agriculteurs. On sait très bien que ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui sont sortis de l'agriculture intensive.

Alors, non, l'écologie n'est pas punitive ! Les problèmes de fin du monde sont exactement les mêmes que les problèmes des fins de mois. Quand nous aurons enfin une politique écologique, c'est-à-dire quand nous serons parvenus à une cohérence entre nos choix économiques, sociaux et environnementaux dans le Département, on arrêtera de trouver des excuses pour créer des éoliennes, la Région cessera d'augmenter le prix des trains, on arrêtera de focaliser tous les moyens en faveur du véhicule individuel et on inscrira des moyens en faveur des services publics. Notre collectivité n'est pas compétente en matière d'impôts, mais de solidarité, de déplacement, d'aménagement du territoire. Par exemple, en matière de précarité, je n'apprendrai à personne que les plus faibles et les plus précaires sont les femmes seules. Elles font partie des personnes dont le Département s'occupe et à ce titre il peut encore améliorer la prise en charge des aînées, le plus souvent isolées.

M. LORNE. Et les hommes !

Mme DEBOST. On peut ressortir les chiffres, Monsieur Lorne. Après le discours très écologique du Président, vous avez fait du climatosceptique de base ! Comment pouvons-nous, après l'effondrement de la proximité, expliquer que tout cela attendra encore un tout petit peu, comme si les solutions allaient tomber du ciel ! Elles ne tomberont de nulle part, ni du ciel ni d'ailleurs, les solutions sont sous nos pieds. Le monde de demain qu'il faut créer est celui dans lequel nous vivons. Ce n'est pas en se renvoyant la balle que nous le conserverons. Cela fait trente ans que l'alternance aboutit exactement aux mêmes résultats. C'est ce que l'on entend depuis un mois. Je sais que les solutions existent. Au Département, nous sommes capables d'aller encore plus loin. Par exemple, on pourrait mettre moins d'énergie à rechercher les quelques fraudeurs locaux et faire en sorte que tous les droits soient couverts. On a des moyens de faire, de faire mieux et plus dans chacune de nos collectivités sans se renvoyer la balle.

M. Le PRÉSIDENT. Nous n'allons pas entrer dans la sémantique, mais vous faites passer pour une mesure écologique favorable la taxation du diesel parce qu'il pollue plus que l'essence alors qu'en fait c'est l'inverse. Je constate que l'on prend les gens pour des imbéciles. Ils sont capables de comprendre qu'on les taxe parce que cela rapporte de l'argent au budget de l'État qui n'arrive pas à terminer ses fins de mois. C'est aussi simple que cela !

M. COUNIL. Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat de ce matin a l'avantage de montrer que le Conseil départemental n'est pas une collectivité hors sol. Nous aurions pu débattre des points qui sont à l'ordre du jour sans consacrer au préalable une grande partie de la matinée à évoquer la situation actuelle. Nous considérons que nous ne pouvons pas faire l'économie de ce débat.

La France est aujourd'hui confrontée, non à une double, mais à une triple urgence.

Premièrement, l'urgence environnementale, à l'instant évoquée. Je souscris à cet égard en grande partie aux propos de Mme Debost. Je suis, en revanche, horrifié par ceux de M. Lorne sur un certain nombre de points. Autant j'ai pu apprécier les propos qu'il a tenus sur la façon dont les territoires doivent être traités, autant lorsqu'il indique que la France ne représente « que » 1 % de la pollution mondiale, je vous réponds que 1 % est un pourcentage énorme pour un pays comme le nôtre et que nous n'avons pas le droit de nous exonérer de le réduire. La France est aujourd'hui une des grandes puissances mondiales. Elle doit, sur le plan international, montrer l'exemple. Comment demander à des pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil qui deviendront ou qui sont déjà les plus grands pollueurs de la planète de produire des efforts si nous-mêmes qui sommes un pays riche, un pays développé, un pays parmi les plus puissants du monde, ne sommes pas capables de montrer l'exemple ?

Monsieur Lorne, vous indiquez que nos concitoyens ne souffrent pas forcément de la pollution aux particules fines dans les campagnes. Dans le secteur de Marolles-les-Braults, la pollution l'été est plus importante qu'au Mans au moment des pics de pollution. Car cette pollution n'est pas forcément la pollution produite localement, c'est celle qui vient, portée par les vents, de la région parisienne. En période estivale, les parties les plus rurales du Département souffrent d'une très forte pollution aux particules lourdes alors que l'on pense respirer un air pur.

L'urgence départementale est au premier plan. Elle est essentielle et on ne peut s'en détourner. En même temps, il ne faut pas l'opposer à l'urgence sociale. Le mouvement dit « des Gilets jaunes » vient de nous le rappeler. Cela fait un moment que nous en parlons.

La troisième urgence est une urgence politique. On ne peut considérer qu'il s'agit d'une crise sociale qui va passer ; il s'agit d'une crise politique qui est celle de la représentation. Mes chers collègues, les élections professionnelles ou des locataires se sont déroulées la semaine dernière. Le taux de participation aux élections professionnelles dans la fonction publique s'élève à 50 %, celui des élections des représentants des locataires de Le Mans Métropole Habitat à 12 %. Il existe aujourd'hui une vraie crise de la représentation politique. C'est d'ailleurs ce que disent les personnes qui manifestent aujourd'hui. Il faut que nous nous interrogeons sur cette crise, sur notre rôle, sur cette capacité à écouter, à renouer des liens qui se sont parfois distendus, sur la capacité à redonner aux corps intermédiaires la place qui devrait être la leur.

Ces trois urgences, d'une certaine façon, se confrontent, mais il ne faut surtout pas les opposer. Elles donnent lieu à cette crise, qui est inédite par son ampleur, par le soutien populaire qu'elle reçoit, mais qui n'est pas surprenante. Je rejoins sur ce point le propos de M. Lorne : combien de fois, dans cette enceinte, avons-nous dit que le vote protestataire tel qu'il s'exprime dans les zones rurales depuis de très nombreuses années était une alerte ? Jacques Chirac a usé de cette formule : *la maison brûle et on regarde ailleurs*. À un moment, on ne regarde pas. Elen Debost me glisse à l'instant « Et l'abstention ». Ce sont des signes forts que, collectivement, la société n'a pas pris en compte.

On peut penser ce que l'on veut du mouvement des Gilets jaunes, notamment des désaccords peuvent porter sur leur mode d'action. En tant qu'adjoint au maire du Mans en charge de la sécurité publique, je note que, dans la Sarthe, les choses se sont déroulées dans le calme, dans le respect dû aux personnes et aux biens. Après chaque manifestation, j'ai été heureux de voir que nous n'avons pas connu dans la Sarthe ce qu'ont vécu d'autres Départements. C'est à mettre au crédit des manifestants qui sont des personnes raisonnables et responsables. On le constate

localement. En même temps, on ne peut faire comme si on n'entendait pas cette colère et cette désespérance. Comment les prendre en compte ?

Il faut rester modeste. Les élus locaux ne détiennent pas les clés. D'ailleurs, on le constate dans les manifestations : ce n'est pas vers les élus locaux que les Gilets jaunes se tournent mais vers les élus nationaux. La responsabilité est celle du Gouvernement. Je ne voudrais pas tomber dans des propos démagogiques en reprochant au Gouvernement actuel de n'avoir rien fait contrairement aux autres. Non, la responsabilité est collective, gauche et droite confondues. Mais aujourd'hui c'est au Gouvernement de répondre, parce qu'il a la légitimité politique de le faire. Avec la majorité pléthorique dont dispose La République en marche, il n'existe pas de blocage politique pour avancer.

Des premières mesures ont été annoncées qui peuvent poser question. Je suis un peu dubitatif quand j'entends parler de tournant social du quinquennat. Je ne vois pas trop où se situe le tournant social. Le tournant social aurait été, non pas de consentir quelques gestes, tels qu'ils ont été faits, même s'ils sont plutôt appréciables, mais de lutter contre l'injustice sociale, à l'origine du mouvement.

M. Leproust l'a fait remarquer très justement, depuis le début du quinquennat, on a abaissé l'APL et on a demandé un effort aux retraités les plus modestes sur la CSG. Pourquoi pas, mais quand on exonère les plus riches de cet effort en supprimant l'impôt sur la fortune, on aboutit à une injustice. Et on s'étonne ensuite que des personnes s'expriment ! L'injustice existe, elle est en pratique depuis le début du quinquennat qui, dès lors, ne peut s'étonner d'assister à un revers de bâton.

Le Gouvernement annonce un grand débat. Chiche ! Allons-y ! Mais il ne faut pas que ce soit un rideau de fumée destiné à calmer un peu tout le monde pour reprendre ensuite comme si de rien n'était. Le Président lui-même l'a dit : on ne pourra pas refaire comme si de rien n'était.

Je pense que les élus locaux doivent jouer pleinement leur rôle dans le cadre de ce débat, mais sachons rester dans nos compétences. Nous ne sommes pas forcément là pour parler à la place des gens même s'ils nous ont fait confiance. C'est ce que disent les Gilets jaunes. Comment dans notre démocratie pouvons-nous redonner sa place à ce que l'on appelle dans nos collectivités « la participation citoyenne » ?

Localement, si nous n'avons pas les clés, nous disposons de quelques pistes. Dans certains domaines, nous pouvons agir en tant que collectivité locale et en tant que Conseil départemental. Sur plusieurs sujets, majorité et minorité sont plutôt d'accord. La minorité départementale vote de nombreuses délibérations parce que nous pensons que la politique que vous menez s'inscrit dans le bon sens. Je pense à la politique éducative ; au soutien aux collèges ; au développement numérique ; à quelques détails près, à la démographie médicale. Nous nous retrouvons sur certains points. Mais il en est sur lesquels nous sommes en désaccord. En tant que minorité départementale, nous pensons que nous pourrions faire plus et mieux sur certains sujets.

Des pistes ont été évoquées. Monsieur le Président, vous venez de confirmer le gel des impôts. Cela dit, je me méfie, car vous nous avez dit la même chose au moment des élections cantonales pour ensuite faire l'inverse ! Cela dit, nous pouvons donc décider de ne pas augmenter les impôts. Nous pouvons jouer également sur d'autres postes : tous les ans, vous augmentez progressivement les tarifs de la restauration scolaire. Pourquoi ne pas geler les tarifs, contribuant

ainsi à l'augmentation du pouvoir d'achat ? Je rejoins M. Leproust qui a évoqué la tarification sociale. La tarification sociale de la restauration scolaire dans les collèges serait une bonne idée.

Le maintien des services publics de proximité a été évoqué. Dans certaines parties du territoire, notamment rurales, les gens nous interpellent sur l'absence de service social de proximité. Sous la mandature précédente, vous avez réorganisé le service public social des habitants, en les concentrant sur des pôles. Vous avez proposé de développer les maisons départementales. Hormis à Mamers, on n'a rien vu venir. Pourtant, la possibilité existe, modestement, petitement, de les développer.

Sur l'accompagnement à la transition énergétique, je pense que nous pourrions également aller plus loin. Elen Debost a évoqué l'éolien, elle a raison. Au titre de l'accompagnement dans le secteur du logement, nous mettons en place un réseau de chaleur pour chauffer une grande partie des Sablons et de Ronceray-Glonnières. En abaissant le coût du chauffage, c'est 1 million d'euros de pouvoir d'achat que nous rendons aux locataires. Ces possibilités sont à explorer.

Dans des domaines où les collectivités assument leurs compétences, celles-ci peuvent accompagner le monde du logement social qui souffre énormément.

Et puis il y a le soutien aux plus faibles. Un vrai désaccord nous oppose sur la façon de gérer le RSA. Ce sont là des sujets que nous devons étudier ensemble. Nous anticipons le débat d'orientations budgétaires. Vous allez me dire : oui, mais comment ? posent la question de notre capacité d'action. Il faut être modeste. Ce n'est pas parce que nous devons faire face à une crise et que nous détenons une partie de la réponse que nous pouvons, financièrement, ouvrir les vannes. N'oublions pas que si l'État peut être en déficit, les collectivités locales n'en ont pas le droit, ce qui est une très bonne chose. En revanche, quelle marge de manœuvre nous donnons-nous ? M. Chaudun a posé la question à juste titre. Et de quelles capacités disposons-nous politiquement par rapport à la diminution de nos marges de manœuvre, la perte d'autonomie fiscale, les charges nouvelles qui ont été ajoutées depuis 2004, sous des gouvernements de droite, de gauche ou sous le gouvernement de la République en marche ? Nous en parlerons à l'occasion du rapport sur la décentralisation.

Telles sont les questions qui aujourd'hui sont posées.

M. Le PRÉSIDENT. J'aurais envie de vous répondre sur plusieurs points, mais je ne vais pas engager le débat.

Monsieur Counil, lorsque vos amis étaient au gouvernement, les Départements ont connu une baisse historique du montant des dotations. La situation était telle que M. Valls, Premier ministre, annonçait leur suppression. Tout le monde explique que le Département est une institution formidable, qu'il peut faire plein de choses et que si le Département n'existait pas, il faudrait l'inventer ! Il y a un manque de cohérence dans tout cela ! J'ai toujours été convaincu que le Département était un échelon de proximité indispensable. On le voit bien aujourd'hui dans les territoires. Vous dites que l'on a assisté à un regroupement des effectifs et des moyens. Oui, des personnels travaillent dans le cadre du Département et ils ont besoin d'une organisation permettant une meilleure efficacité de travail. C'est aussi un élément qu'il convient d'intégrer.

Face au fonctionnement de la collectivité, les moyens sont en réduction, et aujourd'hui nous assumons la charge de plus en plus de domaines alors qu'ils ne relèvent pas de notre compétence

première, et cela parce que l'État s'est désengagé. Les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, il faut donc faire des choix. Certes, nous pouvons toujours redéployer des politiques. J'en ai conscience. C'est la raison pour laquelle, dans mon introduction, j'ai fait des propositions qui montrent la nécessité de se réorienter. En matière d'environnement, je ne suis pas le dernier à le faire.

Il est intéressant de noter la capacité d'investissement que nous avons maintenue, qui représente un soutien à l'entreprise et à l'emploi. Si je compare à d'autres collectivités, je constate que leurs investissements sont moindres que ceux que nous engageons. Comparaison n'est pas raison. Dans ces domaines il faut rester prudent, ce que nous sommes. Le point positif c'est que l'État ne nous prend plus d'argent. On ne nous en donne pas davantage, mais au moins on ne nous en retire plus. Je ne sais si cela durera.

Pour le reste, je pourrais rejoindre plusieurs de vos propos, notamment sur l'inégalité de traitement dans la façon de gérer la fiscalité nationale.

Mme CANTIN. À l'instar du Président, j'acquiesce à l'idée de nous réinterroger.

Deux expressions m'ont choquée. M. Chaudun a balayé d'un revers de la main les schémas, alors que dans quelques instants Mme Leroux, Présidente de la commission Solidarité, nous présentera un rapport d'étape. Les schémas sont une bonne occasion de piloter, de suivre nos actions et de les réorienter.

Mme Debost a déclaré que nous faisons de la solidarité, « en effet ». Non, nous faisons « surtout » de la solidarité, à hauteur d'environ 300 millions d'euros. Nous sommes présents dans les territoires. Hier soir, j'ai assisté à un conseil d'administration à Nogent-le-Bernard, nous sommes en pleine campagne, c'est aussi cela la solidarité. Non, nous ne faisons pas des schémas pour nous faire plaisir ou pour en écrire. Et non, nous ne faisons pas de la solidarité, « en effet », nous faisons « surtout » de la solidarité !

M. CALIPPE. Depuis ce matin, nous échangeons. Nous sommes en train de nous regarder dans un miroir. Des personnes équipées de gilets jaunes nous interpellent depuis des semaines, elles interpellent l'ensemble des élus politiques. Certains ne sont pas meilleurs que d'autres. Certains sont plus près des gens parce que très localisés. C'est le cas des élus du Conseil départemental et des conseillers municipaux. Le problème c'est d'entendre ces personnes qui manifestent.

Un des mots d'ordre du mouvement des Gilets jaunes est « Pas de récupération ». Il convient de porter les revendications des Gilets jaunes mais aussi celles de l'ensemble de la population qui, depuis des décennies, dans les entreprises, dans les services, partout, demandent à être écoutées et entendues. Il existe une différence entre être écoutés et être entendus. Dès lors, il convient de prendre des dispositions politiques pour que l'ensemble de la population s'y retrouve et ait des conditions de vie acceptables leur permettant de vivre correctement.

On parle de violence. Je me demande si tout le monde a bien conscience de ce qu'est la violence. Je ne parle pas de la violence de ceux qui cassent systématiquement, que je condamne fermement comme tout le monde ici autour de cette table. Je parle de la violence au quotidien. Le Gouvernement a contourné, bafoué les représentations intermédiaires, qu'elles soient politiques, syndicales ou associatives. Le Gouvernement n'a pas d'interlocuteur, nous dit-il, et s'il en a eu, il n'en a pas tenu compte. Au vu des revendications qui remontent des Gilets jaunes, je ne sais s'il

est nécessaire que des interlocuteurs soient désignés alors que les revendications émises sont audibles et que le Gouvernement a quelque pouvoir pour rectifier le tir.

En tout cas, l'intervention du Président de la République lundi soir n'a pas semblé être un virage social suffisant pour répondre aux cris que poussent les populations équipées de gilets jaunes, de gilets rouges ou verts pour exprimer qu'elles en ont assez et qu'elles veulent vivre.

La violence c'est la mère de famille qui se lève le matin en se demandant ce qu'elle va donner à manger à ses enfants le midi, comment elle va faire pour payer la paire de chaussure à son fils. Ça c'est de la violence. Comment dire à sa fille qui a besoin d'une robe qu'il faut qu'elle attende et qu'elle risque d'attendre longtemps ? Ça, c'est de la violence. C'est la nécessité aussi de faire des choix entre la paire de chaussures, la robe, le steak haché ou le loyer. Elle choisira le loyer parce qu'elle a besoin d'avoir un toit. Ça, c'est de la violence. Je pourrais poursuivre sans fin. Il est temps que l'on entende !

Comment faire pour vivre correctement au-delà du dixième jour du mois parce que l'on n'a plus rien ? Ça, c'est de la violence ! Comment vivre avec 458 euros de RSA ? Ça, c'est de la violence !

Comment vivre quand on vient d'ailleurs et que l'on explique à l'ensemble de la population française que les migrants touchent des fortunes quand ils arrivent sur notre territoire alors qu'ils reçoivent 128 euros ?

Comment vivre à la retraite quand on a cotisé pendant quarante ans et que l'on a à peine de quoi vivre ? Aujourd'hui, avoir travaillé toute une vie ne suffit pas pour vivre à la retraite. Comment vivre quand on ne peut se payer une mutuelle ? On n'a pas le droit d'être malade. Ça, c'est de la violence.

Il est très violent de passer la nuit dans un centre d'hébergement et de se retrouver le matin à huit heures dans la rue avec le bébé et les gosses.

Il est très violent d'être obligé de bloquer l'économie pour éventuellement être pris en considération. La violence serait de ne pas entendre les personnes qui portent ces revendications et qui ont envie d'être prises en compte.

Aujourd'hui, j'entends parler de « sentiment d'injustice ». Mais ce n'est plus un sentiment que les gens ressentent, l'injustice dans notre pays est une réalité. On a plein de sentiments, mais c'est dépassé ! Aujourd'hui, on vit l'injustice. Les personnes qui portent un gilet jaune la vivent au quotidien. Ce n'est pas un sentiment, c'est l'expression du fait qu'elles ne peuvent pas vivre avec les ressources qu'elles reçoivent, qu'elles ne peuvent pas vivre parce que, précisément, la démocratie on ne la fait pas vivre.

Que demandent-elles ?

Un contrôle des politiques sociales et économiques.

Quand elles expriment des idées, elles demandent à être entendues.

Que demandent-elles aux élus locaux si ce n'est de se mettre en capacité de porter les revendications des territoires et de leurs habitants auprès du Gouvernement et de ceux qui ont la majorité ? La question qui nous est posée, c'est la façon dont nous allons porter ces revendications à l'échelon national.

Le Président de la République n'est pas venu au Congrès des maires. Il va recevoir quelques maires et organiser une grande consultation. Comment et sur qui s'appuiera-t-il pour que cela s'organise, si ce n'est sur les élus locaux envers lesquels il éprouve un sentiment de dédain ? Cela c'est violent !

La violence aujourd'hui serait d'oublier que nous sommes interpellés, quel que soit notre échelon de responsabilité. Cela remet en cause notre façon de voir les choses, de nous exprimer et la façon plus directe d'être en permanence avec les citoyens et les citoyennes de notre pays et de nos territoires. (*Applaudissements.*)

M. VALLIENNE. Monsieur le Président, mes chers collègues, je partage les propos de M. Leproust et ceux en particulier de M. Lorne. Je n'y reviendrai pas, parce que la souffrance, la difficulté, lorsque l'on est maire d'une commune rurale, on la connaît. Les Gilets jaunes ne sont pas les seuls à la côtoyer, nos administrés la rencontrent aussi et, par pudeur, ne l'expriment pas. Ils n'ont pas encore eu envie de revêtir de gilet jaune parce qu'ils veulent rester discrets.

Je voudrais que nous restions dans la Sarthe car nous sommes ici dans une assemblée départementale. Je ne voudrais pas que les personnes qui sont venues nous voir ce matin aient l'impression que ce qu'ils ont entendu est ce qu'ils entendent quotidiennement à la télévision, c'est-à-dire des débats politiques nationaux. Parlons un peu de ce que nous faisons.

Je suis surpris que M. Chaudun et M. Counil aient quelque méconnaissance de la tarification des restaurants scolaires. C'est dommage, mais je vais leur rappeler. J'étais dernièrement avec les représentants du Sivos des Moulins de la Vallée de l'Etangsort, formé de trois petites communes, Courdemanche – 630 habitants –, Montreuil-le-Henri, commune qui m'est chère – 330 habitants – et Saint-Georges-de-la-Couée – 155 habitants.

Les élus de ce territoire me disaient : « Ah ! Qu'est-ce que vous faites bien les choses dans les restaurants scolaires ! Nos enfants y mangent très bien, nous sommes très heureux et nous voudrions faire la même chose dans le cadre de notre Sivos. » Ils m'ont interrogé sur la tarification. En effet, combien coûte un repas dans un restaurant scolaire au collège ? 8,56 euros, mes chers collègues ! Et les familles payent 3,65 euros, soit 43 % du coût réel du repas. N'est-ce pas une aide en faveur de nos administrés ?

Les plus démunis, car des personnes ont des difficultés dans la vie, payent moins. Nous avons institué trois catégories. Dans la première catégorie, au lieu de payer 3,65 euros, les familles payent 2,41 euros ; dans la deuxième catégorie, elles payent 1,37 euro. Dans la troisième catégorie, le prix du repas est de 46 centimes d'euro. Voilà un bel exemple de ce que fait notre collectivité ! À ces trois catégories les plus défavorisées, nous apportons notre aide. Il faut le rappeler. Mes interlocuteurs hier étaient surpris d'apprendre que le Département accordait une contribution sociale au titre des repas dans nos restaurants scolaires.

J'aborde un second sujet dont nous n'avons plus la compétence suite au vote de la loi NOTRe. Il s'agit des transports scolaires qui coûtaient au Département entre 950 et 1 000 euros par élève. La Région, qui a repris cette compétence, dresse ce constat : les familles vendéennes payent 175 euros par collégien, les familles de Loire-Atlantique 165 euros, à peu près la même chose dans le Maine-et-Loire, la Mayenne 70 euros et la Sarthe 120 euros.

Finalement, la Région a considéré que le modèle sarthois était le meilleur et l'a été adapté à l'ensemble des Pays de la Loire. C'est ainsi que les collégiens sarthois ne connaîtront pas d'évolution du prix des transports, ce qui participe au maintien du pouvoir d'achat.

Pour les Sivos, nous pratiquons un taux de 50 % lorsque le prix était de 98 euros. Le pourcentage passera à 49 %, d'où une petite évolution. Mais comme dans de nombreux Sivos, ce sont les collectivités qui prennent en charge la cotisation. Cela n'a pas ou peu d'impact sur les familles.

Notre collectivité peut peut-être faire mieux, mais elle fait déjà beaucoup pour les familles sarthoises. (*Applaudissements.*)

M. Le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur Vallienne, d'avoir rappelé cette politique, notamment en faveur des boursiers qui sont largement pris en compte, ce qui nous honore.

Après l'intervention de M. Hubert, de M. Rouillon et de Mme Nicolas-Liberge, je suspendrai la séance. Ensuite, je propose que l'un des représentants des Gilets jaunes présents nous dise quelques mots.

M. HUBERT. Les propos de Mme Debost m'invitent à réagir.

Mme Debost a parlé de la campagne, de cet endroit « où il n'y a rien ». Je trouve cette assertion un peu caricaturale. Je voudrais lui dire, pour employer un terme qu'elle a mis en exergue, que vivre à la campagne n'est pas une punition, ce peut être un choix car si la ville, c'est vrai, par exemple, offre des facilités sur le plan des transports urbains, elle n'est pas la seule solution. On peut être heureux à la campagne. Ce n'est pas nécessairement un désert, des territoires essayent de résister, de proposer des organisations, des maisons de services publics, des commerces de proximité et d'autres initiatives encore.

Je compléterai le propos de M. Lorne sur ce qu'il a vu en Allemagne. C'est un pays que je connais. J'ai tiré les mêmes constatations. En effet, les entreprises sont plus largement disséminées sur le territoire.

Aujourd'hui, en France, en particulier dans la région des Pays de la Loire, on connaît une certaine concentration économique. On encourage le modèle de la métropole, ce qui génère d'ailleurs de nombreuses difficultés parce que les territoires ont du mal à suivre sur le plan des infrastructures. Nous pouvons accueillir des entreprises sur nos territoires. Nous attendons de la Région qu'elle nous aide, qu'elle instaure une péréquation pour faciliter l'implantation d'entreprises dans la Sarthe, en particulier dans le milieu rural.

Je dresse le même constat pour les commerces. Notre modèle est très français. Le commerce s'est développé en France sur le modèle de la grande surface. Nos concitoyens, y compris en milieu rural, font leurs courses en grandes surfaces. Il faudra que nous y réfléchissions, ainsi cela se fait d'ores et déjà dans les grandes villes et villes moyennes, telles que La Flèche et Sablé, où ce sujet est l'un des axes de réflexion des opérations Cœur de ville, qui propose des modèles alternatifs. Il convient de s'y attacher pour les appliquer dans nos campagnes. C'est ainsi que l'on pourrait proposer une offre de commerce de proximité, peut-être pas village par village, mais par pôle, et gérer les questions de mobilité, non pas du village vers la centralité, mais entre villages et pôles. Des modèles sont à créer. Je pense qu'à cet égard le Département a un rôle à jouer dans cette

réflexion. Je le répète, je me sens bien à la campagne, n'hésitez pas à venir vous y installer !
(*Applaudissements.*)

M. Le PRÉSIDENT. Bravo ! Je crois que tout le monde apprécie cette plaidoirie qui est la constatation d'une réalité.

M. ROUILLON. Je n'interviens pas pour me faire applaudir, je dirai ce que je crois.

Tout d'abord, je ne suis pas d'accord avec votre propos, Monsieur Lorne, et ce pour plusieurs raisons.

Il y a une grande hypocrisie à pleurer sur la disparition du petit commerce dans le monde rural alors que vous avez soutenu le gouvernement de M. Sarkozy qui a voté la loi sur la modernisation de l'économie, laquelle a ouvert les portes aux grandes surfaces – partout !

Par ailleurs, la France des propriétaires est une façon d'envoyer les gens dans le mur. Réellement. Je le dis d'autant que je suis maire d'une commune classée parmi les plus pauvres de France. Elle compte 50 % de logements sociaux. Lorsqu'elles sont locataires, bien des personnes arrivent à avoir des conditions de vie et des parcours de vie positifs et accèdent ensuite à la propriété lorsqu'elles en ont les moyens. Attention aux discours démagogiques ! Nous avons la mémoire des choses.

Je suis désolé d'être un peu à contre-courant de l'analyse de Christophe Guilluy. D'abord, la pauvreté n'existe pas uniquement à la campagne. Si elle existe à la campagne, où elle est souvent masquée, elle existe aussi en ville. Je suis maire d'une ville où le taux de pauvreté est considérable et pas uniquement parmi les populations immigrées. Vous dites toujours que l'immigration est un problème. Non, pas forcément. L'immigration est une réalité de notre pays. Notre pays est une terre d'immigration. Des personnes provenant d'horizons divers apportent à la richesse nationale.

La pauvreté est partout. Je sais combien de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Je discutais hier avec une personne du bâtiment qui a travaillé toute sa vie et qui m'a dit que sa femme et lui gagnaient 1 500 euros par mois, qu'elles ne parvenaient pas à joindre les deux bouts et qu'elles avaient donc recours à l'épicerie sociale et au Resto du cœur. Telle est la réalité de notre pays. Nous sommes dans un monde qui génère des profits considérables alors qu'il n'y a pas répartition des richesses, d'où la colère et le mécontentement. La répartition des fruits de la croissance, la répartition des richesses sont le véritable problème. Je salue la présence ici dans le calme de personnes qui s'engagent d'une certaine façon dans la vie politique. Je constate que beaucoup de femmes sont présentes. C'est un phénomène nouveau qu'il convient de saluer.

Il existe deux personnes dont nous n'avons jamais parlé : M. Trump et M. Poutine. Certes, le sujet n'est pas sarthois. Néanmoins, il convient d'en parler. Pourquoi le prix de l'essence a-t-il explosé ? Parce que M. Trump a décidé un embargo sur l'Iran. Quant à M. Poutine, il se gave avec ses amis oligarques, qui profitent de fortunes colossales et font monter le prix du gaz.

Quelles sont les solutions ?

. Des mesures de justice sociale, car il faut pouvoir vivre de son travail, ce que certains ne peuvent pas avec 1 000 ou 1 500 euros, malgré la prime d'activité mise en place par François Hollande, malgré des dispositifs de répartition des richesses qui n'existent dans aucun autre pays au monde. Dans aucun pays dans le monde, ne sont versées la prime de rentrée scolaire ou les APL. Tout cela existe, parce qu'il existe des taxes et des impôts, à condition qu'ils soient justement répartis.

. Les personnes qui réalisent des bénéfices sur notre territoire doivent payer des impôts en Europe. Il s'agit d'une responsabilité individuelle. Le boulanger, le charcutier, le libraire payent des taxes alors qu'Amazon n'en paye pas. Chacun doit être responsable et cesser d'acheter sur ces plateformes qui pillent l'argent des Européens, qui créent très peu d'emplois et qui détruisent le tissu économique en ville et surtout à la campagne. Voilà le message qu'il faut envoyer.

Comment s'en sortir ? Grâce à la France, mais aussi à l'Europe, la seule en mesure d'établir un bras de fer face à Amazon, Google, Apple, les géants du numérique qui font des bénéfices considérables en Europe sans payer les mêmes taxes que nos concitoyens. Il faut les faire plier et payer.

Par ailleurs, prenons garde, car, dans vingt ans, les réserves de pétrole auront énormément baissé, ce sera fini. Les prix augmenteront. Il faut se préparer à la transition énergétique. C'est la raison pour laquelle le Conseil général développe des réseaux. Stéphane Le Foll a proposé le bus à l'hydrogène. Il faut que nous développons les réseaux d'alimentation électrique, que l'on imagine des solutions de copartage, mais on ne peut dire que l'on continuera comme avant, sauf à aller droit dans le mur.

Autre réalité, 40 000 personnes, dont 500 000 en Europe, meurent tous les ans prématurément des conséquences de la pollution. Une réflexion plus large doit être lancée, en évitant de rechercher des boucs émissaires. Une des solutions passe par la répartition des richesses et la taxation de ceux qui réalisent des bénéfices. Les collectivités, à leur niveau, doivent accompagner les innovations. Plutôt que de l'envoyer à M. Poutine, à M. Trump ou aux émirats du pétrole, l'argent doit rester en France et la fiscalité économique servir à développer le tissu économique local par des investissements, par l'isolation des bâtiments. Il faut tout faire pour que l'argent reste ici plutôt que de le laisser s'évaporer vers d'autres cieux.

Mme NICOLAS-LIBERGE. Je reviens au propos de Mme Debost qui m'a mise très en colère quand elle parle d'écologie. Nous sommes, ici, tous aussi responsables que vous, Madame Debost, et le Département également sur le plan de l'écologie.

Les actions en faveur de la biodiversité, n'est-ce pas faire de l'écologie ? Les circuits courts ne sont-ils pas de l'écologie ? Le développement durable n'est-il pas de l'écologie ? À votre sens, cela ne l'est pas ? ... Je ne saisis pas très bien votre écologie à vous !

Je vais citer un exemple. Moi aussi, j'aimerais ne pas avoir à me servir de ma voiture pour exercer mon mandat. Combien de kilomètres faites-vous dans la semaine pour exercer votre mandat, Madame Debost.

Mme DEBOST. Une quarantaine en tramway.

Mme NICOLAS-LIBERGE. Si je suis votre raisonnement, je n'aurais jamais dû me faire élire dans un Département comme le nôtre. Cette semaine, j'ai parcouru près de 600 kilomètres sur un territoire qui fait 6 000 kilomètres carrés. Si nous étions écologiques comme vous le souhaitez, la moitié d'entre nous ne devrait plus exercer de mandats sur des territoires ruraux.

Mme DEBOST. Ce n'est pas ce que j'ai dit !

Mme NICOLAS-LIBERGE. Si, c'est ce que vous dites à maintes reprises : « Ne prenez pas votre voiture », « les automobilistes sont des pollueurs ».

Ne serait-ce que sur ce plan, il existe des inégalités. Cela voudrait dire que les élus n'ont pas le droit d'être représentés sur nos territoires, qu'ils ne seraient pas en mesure de faire leur travail comme vous le faites sur le vôtre ? Certes, il va de soi, que nous ne pouvons pas le faire de la même façon ! (*Applaudissements.*)

M. Le PRÉSIDENT. Nous arrivons à la fin du débat. Bien des choses intéressantes ont été dites. Vos propos, Monsieur Rouillon, mériteraient d'être vérifiés. Il s'agit d'appréciations un peu à l'emporte-pièce, permettez-moi de vous le dire. Les tarifs du gaz diminuent.

M. ROUILLON. Non, ils augmentent.

M. Le PRÉSIDENT. Il faut suivre l'actualité, Monsieur Rouillon. Les prix diminuent en raison des marchés. Le prix du baril de pétrole diminue. Malgré tout, l'État en profite pour augmenter les taxes parce que ses recettes alors augmentent. Telle est la réalité. Je comprends bien que des équilibres doivent être trouvés. L'Europe a son rôle à jouer, mais, dans cette affaire, l'État affiche un alibi écologique pour augmenter les taxes d'un produit qui coûte déjà très cher – la France figure parmi les champions. Cela mérite un peu plus de mesure dans l'appréciation. Je vous remercie de votre intervention.

Je lève la séance et laisse la parole maintenant au représentant des Gilets jaunes.

La séance est levée à 11h35

La séance reprend à 11h45

Nous reprenons notre séance.

La parole est à Mme Leroux, présidente et rapporteur de la Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale.

**BILAN INTERMÉDIAIRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL UNIQUE
D'ORGANISATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE 2015-2019**

(Rapport n° 1)

MME LEROUX, rapporteur. Mes chers collègues, j'ai écouté attentivement l'ensemble des interventions qui, toutes, ont relevé des points intéressants et particuliers. Elles reflètent ce que vivent les familles au quotidien. De l'intervention de Mme Debost, je retiens que « Solidarité n'est pas assistanat », ce que je m'emploie à répéter.

Le terme de « schéma » recouvre une organisation. M. Chaudun a déclaré qu'il fallait cesser d'établir des schémas. J'ai pris soin de me reporter au dictionnaire pour trouver une autre terminologie qui prendrait en compte l'organisation. D'ailleurs, nous pourrions retenir ce dernier terme. La définition de schéma correspond à l'action menée par le Département, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, qui permet d'organiser la solidarité à toutes les tranches d'âge de la vie.

Ce schéma d'organisation a été adopté pour la période 2015-2019. Il vous est proposé aujourd'hui une étape à un an de la fin du schéma. Nous pouvons nous féliciter du schéma qui a été coconstruit avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les associations dont nous avons salué l'investissement lorsque nous l'avions adopté en 2016. Nous pouvons nous féliciter de la façon dont il a été pensé, des orientations retenues et de l'ensemble des 38 actions. À la fin de 2018, 82 % de son programme sont réalisés.

Je ne vous ferai pas une lecture exhaustive du rapport mais porterai l'accent sur certains points. Je profite de l'occasion pour remercier les services d'avoir établi ce document qui dresse le bilan du schéma unique. Il a été réalisé en affichant les actions déjà réalisées, la date de leur mise en œuvre, les actions en cours et celles qui restent à finaliser au cours de l'année 2019.

Ce schéma se focalise autour de trois axes :

Développer le partenariat institutionnel et l'observation partagée.

Développer l'accompagnement des personnes et promouvoir l'autonomie.

Contribuer au bien-être de la population en lien avec les territoires de vie.

La structure du schéma repose sur la coopération, la fluidité des parcours, à laquelle l'ensemble des acteurs se sont attachés pour une facilitation des administrés sur le territoire, la coordination, la prévention et l'anticipation des situations à risque, la poursuite des mutualisations, l'innovation et l'adaptation de l'offre d'accueil et d'accompagnement.

Chaque orientation met en évidence les prévisions, avec la volonté d'élargir l'offre d'accueil. C'est ainsi que dans le domaine de la PMI, les offres d'accueil ont progressé, que ce soit les MAM, les accueils collectifs et l'accompagnement du Département en faveur de ces nouveaux dispositifs.

Nous avons souvent eu l'occasion d'échanger sur les maisons d'assistants maternels. La loi a été votée ; malheureusement, de nombreux acteurs du territoire ont mal interprété cette possibilité d'accueil des enfants ou de mode de garde en assimilant les MAM à un accueil collectif. En réalité, il s'agit de permettre à des assistants maternels d'exercer dans un même lieu. Cela dit, la loi n'a pas prévu un encadrement suffisant. Le Département a interrogé les structures nationales pour corriger et adapter la mise en œuvre de cette nouvelle formule d'accueil. Faute de réponse, le Département a élargi la réglementation avec toute la difficulté que présentait l'exercice car il ne s'agissait pas d'entrer en contradiction avec la protection de l'enfance mais de rester cohérent dans l'adaptation.

Les structures recevant les enfants porteurs de handicaps manquent de place. Cependant, au fil des ans, le nombre des places en structure a progressé. Il n'en reste pas moins que des structures, des partenaires et des associations ne jouent pas toujours le jeu.

La Maison départementale du handicap dirige les enfants ou les adultes, les jeunes de plus de vingt ans, vers des structures identifiées qui « choisissent » les personnes qu'elles accueillent. Au cours de 2018, la Maison départementale du handicap a réalisé un diagnostic auprès de l'ensemble des établissements. Elle fixe une orientation, ce sont ensuite les bénéficiaires qui engagent la démarche auprès des structures. La Maison départementale réalise actuellement le suivi des orientations pour vérifier que l'ensemble des établissements et des structures jouent le jeu de l'accueil.

Au cours du mandat et sur la durée du schéma, la question a porté sur les jeunes relevant de l'amendement Creton, les jeunes de plus de vingt ans qui restaient dans les IMF, lesquelles accueillait des enfants. Le Département a mis en place de nouveaux dispositifs pour que ces jeunes sortent des IME et puissent être accueillis ailleurs. C'est ainsi que des places ont été libérées en IME, mais des directives et de nouveaux plans nationaux visent à les inclure dans le milieu ordinaire. Ce qui ne facilite pas la situation car des acteurs du territoire seront amenés à prendre en charge ces enfants. En début d'année, la CDA a étudié un plan où est évoquée l'inclusion scolaire alors même que l'Éducation nationale et les collectivités étaient absentes de ce plan, ce que n'ont pas manqué de relever l'ensemble des associations qui s'occupent des enfants porteurs de handicaps et des adultes. Comment peut-on imaginer un nouveau plan de prise en charge des enfants ou des adultes porteurs de handicap sans y inclure l'ensemble des acteurs du territoire ?

Le Département, sur l'ensemble de ces aspects, non seulement joue son rôle, mais le joue pleinement. Au cours des dernières années, les dotations accordées au Département ont diminué. Or, force est de constater que les besoins dans le domaine de la solidarité n'ont cessé de progresser, que ce soit pour les enfants, la famille, la jeunesse, les personnes âgées, les personnes porteuses de handicap.

Début 2018, nous avons assisté au mouvement des personnels des EPHAD, que nous avons reçus en début d'année. Nous les rencontrons régulièrement tout au long de l'année dans le cadre du dialogue de gestion. Leurs revendications ne s'adressaient pas tant au Département qu'à l'Agence régionale de la santé.

Nous constatons la progression de la dépendance. Le Département a inscrit des financements supplémentaires, mais des demandes particulières portent sur les forfaits soins. Le Département joue son rôle en appuyant les demandes des établissements auprès de l'ARS.

La décentralisation de l'APA date de 2002. Nous avons rappelé ici à maintes reprises que la compensation de l'État aux Départements pour faire face à cette dépense qui ne cesse d'augmenter n'est pas à la hauteur. Le Département a dû prélever sur ses fonds. La situation est la même pour les personnes porteuses de handicap.

Le schéma a permis de se réorganiser, de mutualiser, d'apporter une réponse autre et de s'adapter aux événements sociétaux.

Je ne vous fais pas une lecture du rapport, mais je pense que mon propos parle à chacun. En effet, vous participez tous au conseil d'administration, que ce soit des établissements pour personnes handicapées, des EPHAD ou des collèges.

Nous apportons aussi des aides aux enfants porteurs de handicap lorsque la MDPH donne des possibilités d'intervention d'auxiliaires de vie scolaire, qui relèvent de l'Education nationale. Lorsque ce n'est pas mis en œuvre, ce n'est pas faute d'être intervenus auprès de l'Education nationale.

Je n'ai pas pris la parole dans le cadre du débat sur les revendications des personnes qui manifestent en gilets jaunes. J'ai fait toute ma carrière dans le domaine du social, depuis quarante ans, j'observe que si des mesures peuvent sembler anodines, elles finissent par prendre tout leur sens. Lorsqu'un jeune accédait à un logement, l'aide au logement était un excellent coup de pouce la première année d'installation. Bien souvent, dans la mesure où il n'avait pas travaillé l'année précédente, ses revenus étaient à zéro. Ensuite, si le salaire suffisait, l'aide au logement n'était versée qu'une année. Mais au moins c'était un excellent coup de pouce pour un bon démarrage.

Aujourd'hui, la difficulté tient à l'évolution du travail des jeunes. La majorité d'entre eux sont en CDD. Il est rare qu'ils obtiennent un CDI dès leur première embauche. C'est pourquoi ils restent vivre chez leurs parents. Pendant des années, des parents ont été en capacité d'aider leurs enfants, ce qui n'est plus toujours le cas désormais. Ces dix dernières années, et encore maintenant, ces parents qui aident leurs enfants aident leurs propres parents, d'où un effet d'étranglement.

Lors de sa création, le taux de la CSG instituée en 1991 s'élevait à 1,5 %. Il a évolué. Exonérer les bas salaires du versement de la CSG serait une solution pour redonner du pouvoir d'achat.

La RDS avait été créée pour une durée de cinq ans en 1996. De 0,5 %, elle s'applique à tous et existe toujours.

Les budgets consacrés au logement et aux transports embolisent les revenus des ménages. Le reste à charge est trop élevé pour les familles qui ont des difficultés à s'en sortir. Je ne suis pas au Gouvernement, je ne sais comment nous pourrions faire.

Vous avez tous reçu le rapport sur le bilan intermédiaire du schéma départemental unique d'organisation sociale et médicosociale 2015-2019. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Le PRÉSIDENT. Madame la Présidente, je vous remercie.

Le débat est ouvert.

M. PETIT-LASSAY. Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais nous féliciter.

Plusieurs rapports inscrits à l'ordre du jour soit se situent à mi-parcours, soit sont des points d'étape de différents schémas ou projets. Réaliser des évaluations est satisfaisant car de là nous pouvons imaginer et travailler dans une perspective d'avenir.

S'agissant de la démarche de projet ou de schéma, je reviens sur l'intervention que j'ai développée dans le cadre de la commission. Le Schéma s'arrête en 2019. Notre Groupe considère qu'il ne faut pas faire de lien avec la réflexion sur le prochain schéma qui interviendra et pas forcément avec les élections et la représentativité des Conseillers départementaux.

En effet, nous pensons qu'un schéma ou un projet est vivant, permet de dresser un état des lieux, de présenter des propositions et des démarches de projets. Un schéma est réévalué et adapté régulièrement. Il ne peut être mis en suspens même si c'est le cas pendant la période d'avenants. C'est-à-dire qu'un schéma ne peut être lié à une mandature. Telle est notre perception. J'ignore si certains d'entre nous seront présents au cours de la prochaine mandature, mais nos concitoyens sont engagés comme nous dans ces démarches de projet. Quelle que soit l'issue des élections, ils n'ont pas à pâtir ou à subir le fait que telle ou telle majorité pourrait se dégager à un moment donné.

Nous considérons que le travail réalisé est bien fait, même si certains points peuvent être abordés différemment ou des actions être mises en avant. Mais il nous semble important de travailler dès maintenant et tout au long de 2019 à la réflexion et aux propositions à engager au cours du prochain schéma.

Je répète ce que j'ai exposé en commission : le Groupe de la minorité souhaite être associé à l'évaluation du présent schéma. Il ne convient pas d'attendre qu'une communication soit faite en commission. Nous pensons que la démarche entreprise des commissions ad hoc permet de fouiller certains thèmes que l'on retrouve dans le schéma.

À l'intérieur du schéma, le sujet des mineurs étrangers nous tient à cœur. Ce ne sera pas pour vous une surprise, Madame la Présidente, puisque nous avons abordé ce point en commission. Le dispositif actuel répond en partie à ce que l'on peut attendre d'un accompagnement et d'un suivi au quotidien des mineurs étrangers. Des efforts sont faits, des conventions existent, même si nous regrettons que près d'une centaine de mineurs soit hébergée dans des hôtels. Cette situation interroge les responsables élus que nous sommes.

Autre aspect : même si le Département a mis en place des dispositifs portant sur le logement, la continuité des études et les apprentissages et qui interviennent une fois que les mineurs ont atteint leur majorité, même si de tels dispositifs existent déjà, il convient que cette énergie, ce temps et cet argent qui sont consacrés à la prise en charge des mineurs ne soient pas supprimés parce qu'ils atteignent leur majorité. Les dispositifs d'aide, qu'ils soient d'État ou d'autres organisations, ne doivent pas tomber à l'eau parce que les jeunes isolés sont devenus majeurs.

Nous avons fait une proposition, que nous renouvelons aujourd'hui. Il s'agit de réfléchir à une organisation. Nous ne parlons pas de structure en dur, mais d'une organisation, fondée sur un accompagnement des personnels, sur la transition entre la minorité et la majorité des jeunes. Le

travail qui est engagé ne doit pas être perdu, il doit continuer à participer à l'intégration et à l'inclusion des jeunes mineurs qui deviennent majeurs. Nombreux d'entre eux ont envie d'apprendre, de s'intégrer et de travailler. Il est dommage qu'à un moment, tout cela prenne fin. Ce n'est pas vrai pour tous les jeunes, certains ont la chance d'entrer dans des dispositifs d'accompagnement et d'aide, mais pour d'autres l'arrêt est brutal.

Il s'agit d'une piste à étudier. Nous vous en faisons officiellement la demande : comment pourrions-nous articuler le passage de la minorité à la majorité pour les mineurs étrangers ?

M. Le PRÉSIDENT. Je suis satisfait de vous entendre exprimer votre adhésion au principe des schémas car les propos de M. Chaudun m'avaient quelque peu inquiété. Il a indiqué qu'il ne voyait pas l'intérêt que présentent les schémas. C'est le sens même du travail. Le fait de réfléchir ensemble avec les commissions et les services sur un schéma est essentiel. Les alternances politiques, souvent, conduisent à leur abandon alors qu'il est essentiel d'en tenir compte dans la continuité. Nous nous projetons au-delà de la fin du mandat.

Mme DEBOST. Je remercie Mme la présidente de la commission de son exposé.

J'ai écouté attentivement son propos sur les MAM. Il semble, en effet, pas uniquement dans les zones rurales, que la compréhension de chacun sur le dispositif était mauvaise. Le tuilage entre solutions de garde collective et solutions de garde individuelle ne fonctionne pas parfaitement bien. Si l'on connaît les problématiques d'une ville, il est possible de mieux utiliser les ressources pour une meilleure articulation entre les moyens collectifs et les moyens individuels. Bien des choses restent à inventer et à tuiler.

J'ai écouté attentivement M. Petit-Lassay qui a remarqué que nous abordions la fin du schéma. Nous commencerons à réfléchir au prochain. Dans la grande instabilité politique du moment, peut-être est-il fragile de fonder la construction des schémas sur les identités de chapelles politiques.

Je salue la démarche des réunions organisées dans les territoires sur le schéma social qui a permis des rencontres entre les acteurs locaux un peu partout, ce qui s'inscrit dans le bon sens.

Pour éviter de confondre vitesse et précipitation et de boucler un prochain schéma qui ne respecterait pas les attentes des personnes portant jaune, lesquelles disent ne pas être un problème mais faire partie de la solution, et veulent être incluses dans les recherches de solutions, il faudrait peut-être engager un vrai travail de co-construction, pas uniquement de consultation ou de concertation. Peut-être pourrions-nous faire émerger des idées d'articulation nouvelles. La personne portant jaune qui s'est exprimée a évoqué l'articulation entre l'âge de la minorité et celle de la majorité, c'est un moment compliqué, et ce pour toutes les problématiques dont le Département a la charge, que ce soit l'inclusion en milieu scolaire des personnes handicapées, les foyers de mineurs isolés, la prise en compte des personnes âgées ou celle des personnes handicapées.

J'ai été interpellée par Mme Nicolas-Liberge. Si mon propos a été compris ainsi, c'est que j'ai été très maladroite. Ne pas avoir de voiture a été un choix, qui a eu de nombreuses répercussions sur ma vie : des emplois auxquels je n'ai pu accéder, des endroits où je ne peux pas vivre. Ce n'est pas quelque chose dont je me vante, c'est un choix que j'ai fait en conscience, qui était sans doute déjà politique à l'époque où je l'ai arrêté. En aucun cas, je ne condamne les personnes qui ont fait

un autre choix que le mien. Je constate aujourd'hui à quel point nos réalités sont différentes. Ma réalité est différente de celle des personnes qui sont obligées d'utiliser leur voiture matin, midi et soir, et plusieurs fois par jour. Je ne les juge pas. Je constate à quel point on a séparé deux façons de vivre et deux mondes. Ce n'est pas du tout un jugement, c'est un fait que je mesure.

La révolte des personnes que nous avons entendues ce matin dit un peu cela. À la campagne, tout ne va pas bien car prendre sa voiture pour aller chercher le pain ou se rendre à la pharmacie, c'est un souci. Cela n'empêche bien évidemment pas que des personnes vivent à la campagne par choix où elles y sont heureuses. Notre travail collectif, que nous vivions à la campagne ou en ville, est de faire que tout cela soit possible en bonne intelligence et dans le respect de tous.

Mme LEROUX, rapporteur. Le schéma prendra fin en décembre 2019. Les évaluations sont intervenues au fil de la réalisation des actions, dont l'exécution, à ce jour, atteint 82 %. Ce qui a été mis en place en 2016 ou en 2017 a permis de nombreuses expérimentations avant de finaliser tel ou tel projet, quel que soit le domaine.

Il convient de saluer la démarche du Département, reconnue positive par la Région ou au plan national. En effet, notre Département s'est souvent porté volontaire pour expérimenter de nouveaux dispositifs. Qui dit expérimenter dit mettre en œuvre tel que la mesure a été conçue et ensuite réorienter ou rectifier au besoin.

L'année 2019 sera consacrée à lancer les dernières actions ou à finaliser celles qui ont débuté en 2018. Parallèlement, nous poursuivons leur évaluation, travail qui nourrira le diagnostic du futur schéma. La fin de 2019 verra ainsi la finalisation des actions, leur évaluation mais aussi le diagnostic pour préparer le futur schéma qui sera écrit en 2020. Aucune date n'est fixée. Sans doute faudra-t-il trouver une formule, mais je n'utilise plus le terme d'avenant, Monsieur Petit-Lassay.

Nous avons organisé de nombreuses commissions ad hoc pour travailler des thématiques précises en lien avec la solidarité.

Merci, Madame Debost, d'avoir relevé les réunions organisées sur l'ensemble du territoire départemental où les élus ont été invités à participer. Ces réunions ont été très intéressantes, elles ont permis de rencontrer les représentants des organisations sur les territoires.

Ce matin, certains ont déploré les regroupements des centres sociaux, mais qui dit regroupement dit échange de l'ensemble des acteurs. Par ailleurs, des permanences sont organisées hors du centre social. N'oublions pas les visites à domicile qui sont également possibles. Même si les travailleurs sociaux sont regroupés, cela n'empêche nullement de rencontrer les habitants à domicile s'ils ne peuvent se déplacer.

Des maisons d'assistants maternels ont été créées dont les acteurs ont abandonné leur ancien mode d'exercice. Si le projet a été bien réfléchi en amont par les professionnels qui veulent exercer leur activité dans le cadre de ce dispositif, c'est un gage de réussite. C'est un constat. Dans la mesure où ce sont des professionnels qui travaillent ensemble sans organisation hiérarchique, l'intérêt réside dans le travail en amont.

Un dialogue de gestion des services a été instauré à l'échelon de toutes les structures. La fin 2019 sera la fin de la mise en place des actions du schéma et l'évaluation. Cette dernière intervient au

fur et à mesure de la mise en place des actions ; les partenaires institutionnels et associatifs participent au schéma et à chaque étape du déroulement des actions.

On retrouve les mêmes partenaires dans les dispositifs mis en place à titre expérimental, tels que la Conférence des financeurs. Tout le monde a joué le jeu car ils ont apprécié d'être intégrés et de participer.

Les MAM fonctionnent bien parce que le projet a été réfléchi en amont. C'est la liaison que je fais avec la présentation de Mme Cantin car il en va de même des maisons de santé pluridisciplinaires. Cela permet de faire le point sur la démographie médicale.

M. Le PRÉSIDENT. Avant de passer au rapport suivant, je mets aux voix le rapport n° 1. *(Adopté à l'unanimité.)*

BILAN D'ÉTAPE 2018 RELATIF AUX ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

(Rapport n° 2)

Mme CANTIN, rapporteur. Je ne ferai pas une lecture exhaustive du rapport mais porterai l'accent sur les constats que nous dressons.

Notre politique s'appuie sur trois piliers : les territoires, les professionnels de santé et nos partenaires. Nous relevons deux thématiques transversales que sont la communication et l'innovation.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des dispositifs mis en place pour les professionnels de santé – les contrats d'engagement proposés aux étudiants pendant les études, les aides aux bourses –, sur les territoires partenaires santé, sur les liens instaurés au quotidien et sur nos partenaires privilégiés, qu'il s'agisse de la CPAM, de l'ARS, des universités, des conseils de l'Ordre. Nous sommes une référence et invités à réfléchir avec eux.

Je remercie l'Assemblée et son Président d'avoir été à l'écoute de manière très pragmatique sur les projets innovants. Nous pensons au soutien à des équipements, attractifs pour les professionnels de santé, qu'il s'agisse du Cyberknife, du soutien au centre hospitalo-dentaire, évoqué par M. le Président en préambule et qui revient après une longue veille que nous avons menée avec la commission et les services. Il faut rester pro-actifs sur ce dossier eu égard à « une meilleure santé » du centre hospitalier du Mans qui permet de réactiver cette question. Je pense aux actions que nous menons avec les associations de professionnels de santé et les jeunes internes grâce à un outil de communication revisité, modernisé, réactivé l'an dernier, qui nous permet aujourd'hui de présenter une vitrine. Notre participation aux Nuits de l'installation ou au Congrès de la médecine générale pour les professionnels universitaires de la médecine générale nous conforte dans cette action.

Certes, le contexte est de 61,6 médecins généralistes pour 100 000 habitants. Je l'ai souvent souligné, nous faisons preuve de beaucoup d'énergie, d'humilité aussi. En lien avec les débats que nous avons tenus ce matin, je relève qu'il s'agit d'une action dont le Département s'est saisi hors de toute responsabilité imposée, marquant ainsi sa volonté de solidarité et sa volonté d'être à l'écoute des territoires.

La carte des Maisons de santé pluridisciplinaires et des centres municipaux telle que nous la lisons nous conforte dans l'idée que l'ensemble du Département est innervé.

L'objectif portait sur dix-neuf maisons de santé ; quinze sont réalisées ; cinq sont en projets, dont certaines, tels celles de Sablé et de Loué, sont très avancées. Nous avons maillé le territoire et même si l'ensemble des bâtiments ne sont pas encore incarnés, nous sommes convaincus que ce sont les lieux d'exercice de demain.

Nous évoquons souvent des contrats d'engagement. Nous ne parlons pas de la pyramide des âges

défavorable puisque près de 48 % des médecins généralistes sont âgés de plus de 60 ans et 40 % de plus de 65 ans. Les 69 contrats qui seront mis en œuvre d'ici 2015 correspondent à une unité pour 100 000 habitants.

Nous devons revisiter un certain nombre d'actions. Nous allons partager des constats avec la commission et porter l'accent sur notre présence et notre communication. Nous nous sommes engagés à travailler à cette action à périmètre constant des moyens financiers. C'est une belle occasion de nouer des liens avec les territoires et comme le disait Mme Leroux évoquant le dossier des MAM : c'est dans la co-construction territoires, professionnels et Département, fort de son entregent, de ses relations et de ses capacités, que nous continuerons à traiter cette question jusqu'au terme de notre mandat.

M. Le PRÉSIDENT. Je vous remercie, Madame Cantin, pour le travail accompli avec Mme Leroux et Mme Brosset au sein de cette commission aux travaux extrêmement denses.

Je repensais aux propos de M. Petit-Lassay. Mettre en œuvre ces dispositifs et schémas est le choix d'une politique de la majorité départementale. Vous avez indiqué qu'il fallait imaginer au-delà. Soyez assuré que l'on imagine aller au-delà et que l'on continuera de le faire, en tout cas telle est notre volonté.

Mme CANTIN. Sur la capacité à être en action/réaction, je vous rappelle le vœu que nous avons voté lors du dernier Conseil départemental relatif au SMUR, qui représente un outil majeur.

Je remercie notre député, M. Grelier, intervenu à l'Assemblée nationale, le 11 décembre dernier, pour le soutenir. La Secrétaire d'État a répondu qu'un équipement représente 7 millions d'euros d'investissement et 1,5 million d'euros en fonctionnement. Toutes les raisons de supporter et de soutenir un projet de mutualisation sont réunies.

M. Le PRÉSIDENT. Je constate que les frontières entre les ARS semblent peser lourdement. Nous proposons une solution intermédiaire qui consiste en une mutualisation de l'hélicoptère avec la ville Alençon qui ne figure pas dans le périmètre de l'ARS Pays de la Loire. Le sujet central semble être l'utilisation de l'hélicoptère dans une même région alors que l'on voit bien que la réalité sur un plan pratique et économique est autre.

Je n'abandonne pas l'espoir de vendre aux deux ARS l'idée de mutualiser cet hélicoptère. La Communauté urbaine d'Alençon et le Président du Département de l'Orne ont donné leur accord. Les élus des territoires envoient ainsi un signal fort : ils souhaitent travailler ensemble et avancer des propositions pour trouver des solutions. Nous allons poursuivre en ce sens. Nul besoin d'investir 6 millions d'euros.

M. ROUILLON. Le travail réalisé par Mme Cantin et les élus n'est pas simple : pour la ville comme pour la campagne, l'enjeu est de taille. C'est pourquoi je considère qu'il est anormal de conditionner les aides, en tout cas dans les textes, au fait que l'installation se fasse dans un bassin de vie fragile, bénéficiant de zonages conventionnels. Nous remettons ces délibérations, toujours de la même façon. Nous les récrivons. Je sais qu'il y aura des dérogations *in fine*.

Vous me répondrez donc que, pour finir, on n'en tiendra pas compte. Mais je trouve dommage que l'on continue à conditionner les aides. Des zones sont des « déserts médicaux », d'autres ne le sont pas parce qu'il y a des médecins ; il n'en reste pas moins qu'ils ne peuvent accueillir tout le

monde. Ma commune compte une maison médicale et une dizaine de praticiens. Il ne s'agit donc pas d'un désert médical, mais les médecins refusent les nouveaux patients, souvent d'ailleurs les plus pauvres. À mon sens, il conviendrait de revoir cette mesure.

Je terminerai en disant qu'il faut réfléchir à la formation des médecins et travailler en partenariat renforcé avec l'université d'Angers afin d'aboutir à un CHU Angers/Le Mans. Les étudiants font leur stage au Mans. S'ils vivent au Mans au cours de leurs études et poursuivent leur formation sur le territoire de la Sarthe, ils s'installeront plus facilement au Mans. Il convient également de faciliter l'installation et la recherche d'emploi pour des conjoints, hommes ou femmes, car c'est un problème. Les médecins s'installent dans de grandes agglomérations ou sur la zone littérale où les offres d'emploi sont plus nombreuses.

Mme CANTIN, rapporteur. Vos interventions, Monsieur Rouillon s'appuient sur des expressions telles que « Il faut surtout », « Il faut déjà ».

Nous allons remédier à l'écriture des contrats. Je l'ai indiqué à plusieurs reprises – la commission peut en témoigner –, nous avons d'ores et déjà pris le parti d'une lecture moins contraignante. Mais il sera une bonne chose de le poser noir sur blanc. Nous favoriserons toute installation, quel que soit le territoire. Viendra ensuite le temps de la régulation.

Une patientèle n'est jamais la propriété d'un seul territoire. Nous avons amélioré la présence des praticiens. Nous avons intérêt à la renforcer. Je vous rappelle que l'obligation d'engagement était de cinq ans ; elle s'est transformée par la possibilité de faire des remplacements pendant deux ans et par une installation ferme de trois ans, au moins à temps partiel.

L'hôpital du Mans a été le premier hôpital non CHU en nombre d'internes ; à la promotion de novembre, ce sont près de 149 internes qui sont présents à l'hôpital du Mans. Vous parlez de poursuivre cette belle expérience et que la deuxième année soit entre les mains de l'université. Nous sommes des aiguillons, nous sommes des porteurs, mais la responsabilité appartient à l'université et aux instances de formation.

Sur la présence des jeunes internes en stage, nous avons travaillé avec l'université d'Angers pour renforcer le nombre de stages. Nous avons également réfléchi à la question du logement. Les territoires partenaires santé, au rang desquels la Métropole qui n'est pas à ce jour signataire, ont peu ou prou répondu à cette possibilité de mettre à disposition des internes des logements pour un coût résiduel.

La question du travail du conjoint a également été investie via Cap Santé Sarthe et l'association Sarthe emploi avec laquelle nous collaborons pour être à la hauteur et apporter des réponses aux conjoints des médecins qui sont sur le point de s'installer.

Mme LEROUX, rapporteur. Je remercie Mme Cantin de ses précisions sur la démographie médicale et l'action du Département. Au cours de l'année 2018, son investissement pour renforcer la communication a été considérable. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une compétence départementale. Mais nous souhaitons apporter notre pierre à l'édifice.

Je remercie l'ensemble des membres de la Commission Solidarité de leur implication. Je remercie tout particulièrement Mme Brosset, Vice-Présidente. Nous nous répartissons la tâche, mais son travail est plus spécifiquement orienté vers la maison départementale du handicap. L'actualité de 2018 a porté sur l'Établissement public de santé mentale qui l'a grandement mobilisée en temps

et en énergie. Dès lors que nous avons mis en place des commissions ad hoc et des réunions thématiques sur l'ensemble des territoires, le travail fut considérable pour les services qui ont produit nombre de documents. Un grand merci à tous !

M. Le PRÉSIDENT. Je vous remercie, Madame la Présidente !

La parole est à M. Batailler, Président et rapporteur de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques.

WEBSIG DÉPARTEMENTAL MUTUALISE

(Rapport n° 3)

M. BATAILLER, rapporteur. Ce rapport a pour objet de faire un point de situation. Comme le demanderait M. Rouillon, nous allons essayer d'aller à l'essentiel, tout le monde ayant pris connaissance de la délibération qui a d'ailleurs reçu l'approbation de tous lors de sa présentation en réunion de commission.

Il s'agit de faire un point d'étape, notamment sur les adhésions au SIG départemental. À ce jour, trois EPCI sont adhérents : le pôle d'équilibre territorial et rural Vallée du Loir a signé la convention le 13 décembre pour trois communautés de communes : le Pays fléchois, Loir-Lucé-Bercé et Sud Sarthe. Trois EPCI sont en cours d'adhésion : Val-de-Sarthe et Loué-Brûlon-Noyen devraient signer avant la fin de l'année et Sablé-sur-Sarthe présentera la convention en commission au mois de décembre pour une signature prévue au début de 2019.

Deux EPCI sont également fortement intéressés : Maine 310 et la Champagne Conlinoise-Pays de Sillé, des rendez-vous étant prévus en début d'année.

En termes de performance, la période d'expérimentation et les premiers contacts qui ont été pris avec les secrétaires de mairie ont permis de mettre en évidence des points d'amélioration relatifs à l'utilisation de navigateurs dans les mairies. Le point positif réside dans le temps très performant de connexion et d'ouverture de l'application qui avoisine 12 secondes, quel que soit le matériel utilisé.

M. Xavier Pissot me disait qu'il réfléchissait à la création d'un tutoriel pour faciliter l'accès des utilisateurs et optimiser l'accès à l'ensemble des informations contenues dans le SIG.

Les prochaines étapes concernent le plan formation des agents de Val de Sarthe et de Loué-Brûlon-Noyen qui commenceront le 20 décembre par une formation spécifique qui s'adressera aux instructeurs du droit du sol en début d'année et à la secrétaire de mairie.

Pour le plan d'intégration des EPCI, une procédure est en cours de finalisation.

Telles sont les précisions que je souhaitais apporter au texte de la délibération.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaite s'exprimer. Vous vous êtes tous imprégnés de mon propos introductif ce matin sur l'utilité du WEBSIG.

Je mets aux voix le rapport n° 3. *(Adopté à l'unanimité.)*

La parole est à Mme Rivron, Présidente et rapporteur de la Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur.

Commission Attractivité du Département :
Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

ABBAYE ROYALE DE L'ÉPAU

(Rapport n° 6)

Mme RIVRON, rapporteur. Le rapport n° 6 est un rapport d'information. Le Président a souhaité que vous disposiez de l'ensemble des éléments.

De 15 000 visiteurs en 2016, nous avons atteint 55 000 visiteurs en 2017 ; les prévisions fixent à 63 000 le nombre des visiteurs en 2018. Ce lieu méritait d'être mis en avant pour que tous les Sarthois puissent profiter des différentes œuvres culturelles et que les enfants profitent des animations conduites par une équipe proche des écoles.

Je vous remercie de nous avoir soutenus dans ce travail.

Je vous ai présenté la programmation à l'occasion de notre dernière réunion : les recherches archéologiques, le déplacement du gisant, la programmation de la restauration du dernier bâtiment, la bergerie, cher au père Michel Niaussat.

Les animations sont gratuites comme la Fête de la science ou la vente du vin de Jasnières.

Le Festival de l'Épau et le Festival Europa Jazz mettent en avant les écoles de musique dont M. Chevallier a la charge dans le cadre du schéma. Le rayonnement est départemental. Des après-midi récréatifs et gratuits, donc accessibles au public, seront organisés.

Notre assemblée a toujours donné la possibilité de l'éducation musicale, ce dont je voulais vous remercier au nom de tous les enseignants, car il est important pour eux de recevoir ce soutien.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant s'exprimer, je mets aux voix le rapport n° 6. *(Adopté à l'unanimité.)*

DÉNOMINATIONS ORGANISMES

(Rapport n° 7)

Mme RIVRON, rapporteur. Nous avons créé le Club des ambassadeurs. Les Sarthois sont des personnes modestes et ne disent pas suffisamment du bien d'elles-mêmes. Le Président a trouvé qu'il était important que les Sarthois connaissent le département et ses établissements.

Il propose que les organismes suivants soient renommés comme suit :

- Sarthe Développement, qui n'a plus la compétence économique, devient Sarthe Tourisme, proposition approuvée par les commissions.
- Le Centre Culturel de la Sarthe devient Sarthe Culture, la Sarthe étant au service de la culture.
- La Bibliothèque départementale de la Sarthe devient Sarthe Lecture.

Nous respectons les modalités administratives qui imposent, notamment à Sarthe Développement, de passer en assemblée générale extraordinaire. Nous devons respecter les délais. Aussi, la convocation interviendra-t-elle en janvier. La mesure sera applicable à partir du mois de février pour respecter les statuts juridiques des structures qui sont financées par le Département et qui ont une autonomie de gestion. Je vous remercie.

M. Le PRÉSIDENT. Personne ne souhaitant s'exprimer, je mets aux voix le rapport n° 7.
(Adopté à l'unanimité.)

Je vous propose de suspendre la séance.

La séance est suspendue à 12 heures 45

La séance est reprise à 14 heures 20 sous la présidence de M. Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe.

Secrétaire de séance : M. Frédéric Beauchef.

M. Le PRÉSIDENT. La séance est reprise.

La parole est à M. Boussard, président et rapporteur de la Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable.

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

BIODIVERSITÉ ET POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

(Rapport n° 4)

M. BOUSSARD, rapporteur. Le rapport sur la biodiversité et la politique départementale marque une action commune et volontariste.

Je voudrais en premier lieu vous présenter un petit diaporama illustrant le plan de biodiversité au niveau local.

Au titre des pratiques de gestion des espaces naturels départementaux, nous nous inscrivons dans la continuité des actions en place sur les treize sites classés à ce jour. Trois le seront très prochainement puisque nous nous situons à la phase tremplin, des démarches étant engagées pour deux nouvelles labellisations.

Un comité de pilotage associant les acteurs du territoire assure un suivi. Un travail est réalisé avec les exploitants agricoles du secteur concerné et une réflexion avec les structures d'insertion se développe et se renforce. Nos marchés réservés aux travaux sur les sites ne peuvent être réalisés avec des exploitations agricoles ; aussi, employons-nous des structures d'insertion.

Les espaces naturels sensibles rencontrent globalement un fort succès. C'est ainsi que 35 classes ont candidaté pour l'année 2018, soit plus de mille élèves concernés. La progression est de plus de 25 % et nous espérons qu'elle s'accroîtra en 2019.

Toujours s'agissant de la pratique de gestion des espaces naturels, nous avons lancé une animation, cofinancée intégralement par l'État et les fonds européens, sur deux sites Natura 2000 : les Châtaigneraies à osmoderna eremita au sud du Mans et la Vallée du Narais, Forêt de Bercé et ruisseau du Dinan.

L'ensemble des services est concerné par la biodiversité, qui est transversale. Rien n'est montant ou descendant. Chacun est sensibilisé et mène la politique décidée par les élus départementaux, en l'occurrence la gestion des routes par un entretien régulier de nos différents accotements, la

gestion des berges rapprochées et des talus selon les périodes.

Tout le monde est sensibilisé. Une animation porte sur les ouvrages et les infrastructures. Lors des entretiens que j'organise sur les espaces naturels relatifs aux travaux ou aux rénovations d'infrastructures, une cohésion préside à l'action de l'ensemble des services, à laquelle j'invite chacun d'entre nous par son engagement politique dans le cadre de cette démarche transversale.

Pour favoriser la création d'habitat pour la faune, des tailles en têtard des arbres sont effectuées. Notre action porte prioritairement sur la plantation de haies. Le Président a annoncé la plantation de 450 kilomètres de haies dans la Sarthe depuis dix ans, soit un peu plus de 13 000 arbres. C'est une première action volontariste en faveur de la biodiversité pour aboutir à un équilibre nécessaire pour tous les Sarthois et pour notre environnement en général.

La gestion des arbres têtards permet la préservation de toutes les espèces animales ou végétales. Un arbre têtard seul ne présente pas un intérêt ; il en va tout autrement des alignements de haies ou de plantations en bordure de bois. La biodiversité est ainsi conservée et mise en avant.

Les plans de gestion des espaces verts montrent la façon dont nous diversifions les secteurs. Ici même, à l'Abbaye Royale de l'Epau, on voit la gestion différenciée des espaces en fonction de l'intérêt du public mais aussi selon les messages que nous voulons faire passer. Selon la couleur utilisée, la gestion est différente et répond à une programmation. Les cavités, que ce soit pour la faune ou la flore, permettent de conserver l'ensemble des richesses présentes sur ce site et de préserver la biodiversité remarquable de ce lieu encore plus remarquable.

Je citerai quelques exemples de pratiques prises en compte sur la cartographie des espaces naturels. Aujourd'hui, nous en sommes au quasi-arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. Lorsque l'on décide d'arrêter, il faut aussi être force de propositions et trouver des alternatives en faveur d'un bon équilibre et surtout d'un bon entretien des différents espaces.

Sur le plan de la continuité écologique, nous construisons douze passes à-poissons. Cette démarche volontariste a été affichée voilà cinq ou six ans. Nous avons respecté les engagements que nous avons pris concernant les différents barrages. Si nous voulons assurer une logique dans la continuité, notre action ne doit pas s'arrêter aux territoires sarthois. Les poissons doivent pouvoir remonter la rivière, du point le plus bas pour atteindre le point le plus haut. J'ai eu écho par mes collègues du Département du Maine-et-Loir qu'ils avaient engagé une démarche similaire pour assurer la continuité.

J'en viens maintenant au rapport. Notre politique des espaces naturels sera renforcée. Elle sera financée par la taxe d'aménagement dont le taux a été majoré en 2017 pour mettre en œuvre ces actions très fléchées en lien avec la biodiversité et notre politique environnementale.

Notre Département incite les territoires à prendre en compte l'ensemble de la biodiversité, notamment du bocage, qui forme un équilibre nécessaire. On parle de biodiversité en cas d'eaux de ruissellement importants, de biodiversité animale et végétale, également s'agissant de l'équilibre de l'absorption des gaz à effets de serre ou du CO₂. Toujours est-il qu'il s'agit d'un équilibre nécessaire. D'où notre volonté politique d'appuyer davantage encore le soutien à la plantation de haies.

Nous vous proposons d'ouvrir une enveloppe complémentaire de 50 000 euros afin de réaliser nos

actions tout en respectant la loi NOTRe. Dans la mesure où nous n'avons plus la compétence générale, nous ne pouvons plus accompagner le secteur privé directement. Mais cette enveloppe est en lien avec nos compétences qui portent, en l'occurrence, sur les espaces naturels sensibles, une zone Natura 2000, un noyau de biodiversité du schéma régional de cohérence écologique, le corridor biologique du SRCE.

Ce rapport traduit notre volonté et notre démarche d'ores et déjà en place, cette dernière contribuant à un bon équilibre pour nous, nos enfants et petits-enfants à venir.

Telles sont nos possibilités d'accompagner les territoires, publics ou privés, en lien avec nos compétences environnementales.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

Mme DEBOST. La loi NOTRe a modifié les compétences du Département. Mais, de toute façon, sa capacité à agir sur les questions environnementales est relativement légère.

Je suis attentivement les travaux de la Commission. Nous avons débattu avec Mme Nicolas-Liberge. Avoir une conscience environnementale ou écologiste n'est pas une question de droite ou de gauche. Je suis arrivée à l'écologie politique en partie pour cette raison.

Notre Département est rural et à ce titre est un Département de nature. Eu égard aux limites de notre capacité à agir, il est dommage et dommageable de transformer la biodiversité en musée. Telle n'est pas la démarche écologique à terme. Nous devons réussir à compiler les espaces de vie dans lesquels nous vivons et circulons dans le respect des contraintes. Il s'agit d'un travail de long cours.

En effet, la loi NOTRe ne nous aide pas forcément à faire les bons choix en faveur de la continuité environnementale. Je ne nie pas le développement des espaces Natura 2000. Nous ne pouvons que nous féliciter de la progression des personnes intéressées par cette démarche.

J'espère que nous pourrons sortir la biodiversité d'une logique de musée et de conservatoire.

M. BOUSSARD, rapporteur. Notamment en sensibilisant des scolaires, notre action estompe les effets de la loi NOTRe, tout le monde est concerné, se saisit du sujet auquel nous portons un intérêt encore plus fort. Ainsi que nous l'avons vu dans d'autres domaines, lorsque les enfants sont sensibilisés dès leur jeune âge, ils démontrent qu'ils savent respecter et faire respecter.

M. Le PRÉSIDENT. Je tiens à ce que nous soyons imaginatifs. Nous ressentons une très forte pression. Je le relevais ce matin dans mon discours introductif en évoquant la disparition des haies liées à l'élevage. Aujourd'hui, le monde agricole est confronté à des restructurations, à des besoins de superficie, auxquels s'ajoutent de mauvaises pratiques.

M. Boussard m'a transmis un document. Il rappelle l'utilité de la préservation du bocage qui n'est pas uniquement nécessaire à la biodiversité mais également à la lutte contre l'érosion des sols, contre les inondations, contre le dessèchement et l'assèchement des terres avec l'installation de haies brise-vent. Des éléments sont très complémentaires, où chacun peut retrouver sa place. J'ai bien l'intention d'accélérer nos interventions et nos aides dans ce domaine. Je le dis, d'autant que

les représentants de la Chambre d'agriculture sont présents et concernés. Il y a nécessité d'une meilleure prise en compte du bocage et des haies par nos politiques départementales.

La pression est très forte et on voit bien aujourd'hui les problématiques posées aux Safer en cas de transferts d'exploitations. Des agriculteurs, souvent venus d'autres Départements, voire d'autres pays de l'Union européenne pratiquent des modèles d'agriculture très éloignés de ceux que nous avons connus sur notre territoire. De ce point de vue, nous devons faire passer des messages qui s'inscrivent dans le sens de notre action.

L'année 2019 doit nous servir à dresser un diagnostic offensif de ce que nous pouvons imaginer pour ralentir, voire endiguer les effets nocifs, car nous sommes aujourd'hui menacés.

M. ROUILLON. Il faut se battre pour protéger le bocage. Malgré la loi NOTRe que l'on nous objectera, je pense qu'il serait nécessaire de rétablir la prime à la plantation de haies aux particuliers.

Dans le monde agricole, pas forcément les nouveaux agriculteurs, mais les anciens, pour gagner quelques mètres carrés de parcelles ensoleillées, sont prêts à couper les haies. Il serait nécessaire de continuer à encourager, ainsi que nous le faisons auparavant – un fonctionnaire du Conseil départemental donnait d'excellent conseils – d'aider au financement des haies par les particuliers. Pour contourner la loi NOTRe, je propose que nous le fassions sous l'angle de la valorisation du paysage dans un Département qui fait de son paysage un atout touristique. Nous verrions bien si la Cour des comptes ou d'autres nous donnent des leçons. Mais au moins l'aurons-nous fait, nous aurons protégé le paysage. Aucun corps de contrôle, me semble-t-il, nous retoquera. Je pense qu'il faudrait tenter le coup et prendre une délibération pour aider les particuliers qui veulent planter des haies. Nous sommes intervenus dans le domaine agricole sous l'angle de la valorisation économique ou touristique ; je pense que cette délibération pourrait passer.

M. Le PRÉSIDENT. Notre volonté première est de rouvrir la possibilité aux particuliers de planter des haies mais dans des espaces concernés par la protection de l'environnement dont nous assumons la compétence. Nous ne prenons pas le risque juridique que la délibération soit annulée. Si nous élargissons la mesure en favorisant la plantation de haies indistinctement, quel que soit l'endroit du territoire, nous serions à peu près assurés de nous voir refuser la délibération car un tribunal administratif étudiera la motivation réelle de notre action.

La loi NOTRe, que j'abhorre, nous coupe d'un certain nombre de moyens dont celui-là qui permettait la plantation de plusieurs centaines de kilomètres de haies. Nous voyons bien que cela nous fait défaut.

M. BOUSSARD, rapporteur. La proposition qui figure dans le rapport est en lien avec nos compétences et s'adressent aux privés ou aux collectivités locales. Il convient de prendre en compte le fait qu'il n'y a pas de limites pour nos techniciens présents sur le territoire à délivrer des conseils et à initier les collectivités, les communes, voire les associations. Nous les accompagnons car gérer est majeur. Le naturel réclame à un moment donné une intervention. Nous avons affaire à du végétal, il faut donc tailler, couper si nous voulons des arbres têtards et les entretenir. Nous intervenons auprès de toutes les collectivités ou des associations intéressées.

Pour rejoindre les propos du Président, il est difficile aujourd'hui de prendre un risque, d'autant que si l'on trace sur une carte de l'ensemble des espaces naturels, des zones Natura 2000, des noyaux de diversité SRCE et des corridors biologiques, peu de secteurs ne sont pas concernés. Les

possibilités offertes sont larges.

M. Le PRÉSIDENT. Je considère que chaque fois que l'on plante un arbre, c'est bénéfique. Si nous pouvons aller plus loin, nous le ferons – en tout cas, c'est ce que je souhaite.

Je mets aux voix le rapport n° 4. *(Adopté à l'unanimité.)*

APPROVISIONNEMENT LOCAL ET ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD)

(Rapport n° 5)

M. BOUSSARD, rapporteur. Nous avons répondu à un appel à projet lancé fin 2016 par le ministère de l'Agriculture dans le cadre duquel nous avons été retenus. Cela nous a permis d'obtenir des cofinancements en partenariat avec la DRAFF et de l'ADEME.

Nous avons également pour partenaires le Groupement des agriculteurs biologiques de la Sarthe (GAB) et l'Association des maires, qui sont intégrés à ce projet de développement de l'approvisionnement local sur les territoires sarthois. Il s'agit de faire un exemple volontariste de plusieurs établissements à l'échelle départementale. Huit établissements ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt et ont été retenus. Les établissements maillent le territoire, aussi bien dans le centre, dans le nord que dans le sud.

La première phase a consisté en un diagnostic dans chacun des établissements avec les gestionnaires, les cuisiniers et les services départementaux pour impulser une dynamique d'amélioration de la restauration des EHPAD et d'accompagnement pour sensibiliser à l'expérimentation des différentes actions.

Il convient de souligner que huit établissements sont concernés sur les 83 établissements sarthois. Le retour d'expérience des huit établissements, qui devrait s'achever au cours du premier semestre 2019, permettra ensuite de proposer et d'accompagner les 75 autres établissements à s'inscrire dans une démarche volontariste pour constituer une équipe pluridisciplinaire. Elle mènera une démarche globale, participera à des temps d'échanges entre établissements et constituera un réseau fort de propositions et d'articulation de gestion en prenant en compte la qualité des repas, la qualité gustative, les achats des produits locaux afin de pouvoir les trouver, de savoir comment s'approvisionner, comment établir des contractualisations, améliorer la connaissance des produits locaux dans la mesure où certains ne sont pas connus. Il convient également de mesurer les quantités de bio déchets. Selon les premiers diagnostics réalisés, des volumes importants sont jetés.

Pour 2019, il est prévu d'ouvrir l'expérience de ces huit établissements qui s'articulera autour d'un comité de pilotage et que cette dynamique s'applique à la totalité des établissements sarthois. Quatre-vingt-trois établissements sur une base de 7 000 places concernées sur une année, revient à fournir plus d'un million de repas. Tous ensemble nous pourrions sensibiliser nos gestionnaires et nos cuisiniers sans augmenter les coûts mais surtout en favorisant les produits locaux qui sont de grande qualité.

M. Le PRÉSIDENT. Tout le monde est favorable aux circuits courts. Nous avons pu réaliser cette opération en quelques mois. L'ensemble de nos collègues est aujourd'hui impliqué. Le deuxième taux fixé ne sera peut-être pas atteint tout de suite, mais nous sommes sur la bonne voie.

J'ai bien noté que l'on pouvait s'approvisionner en pâtes bio, c'est une bonne partie des repas qui va être rendu possible par rapport à ce qui manquait.

J'insiste sur la valeur d'exemple auprès d'autres collectivités : les maisons de retraite, les cantines scolaires, les hôpitaux périphériques qui pourraient bénéficier de cette plateforme.

Félicitations, Monsieur Boussard !

Je mets aux voix le rapport n° 5. *(Adopté à l'unanimité.)*

La parole est à M. Lorne, président et rapporteur de la Commission Finances, Ressources et Administration générale.

REORGANISATION DE LA MAINTENANCE BATIMENTAIRE

(Rapport n° 8)

M. LORNE, rapporteur. Le rapport sur la réorganisation bâtiminaire a pour objet de vous faire part d'une décision qui a été prise et validée par le comité technique du 28 juin 2018.

Un audit a été réalisé d'une part pour identifier une possible convergence des fonctions bâtiminaires maintenance et conduite d'opérations ; d'autre part, pour définir le champ d'intervention et l'organisation cible associée à un objectif d'homogénéisation des pratiques. Il est ressorti de cet audit la possibilité d'une meilleure rationalisation.

Le diagnostic partagé avec les équipes a mis en évidence les points suivants :

- ☒ des pratiques hétérogènes aussi bien au niveau des directions que des services dans la gestion des opérations de travaux,
- ☒ un besoin de clarifier les clés de répartition des travaux entre la maintenance et la conduite d'opération et de développer la maintenance préventive,
- ☒ une nécessité de sécuriser les dispositifs et processus d'intervention en matière de sûreté et de sécurité, d'énergies, de fluides et chauffage et de la gestion des contrats réglementaires,
- ☒ la nécessité du maintien d'une approche spécifique collègues,
- ☒ des besoins de supports administratifs comparables et donc mutualisables entre les deux directions actuelles.

En conclusion de ce diagnostic, la fusion des deux directions. La nouvelle direction répond aux objectifs suivants :

- . Renforcer la gestion du patrimoine immobilier bâti,
- . Mettre en commun les flux investissements, optimiser le plan de charge et sécuriser le planning des réalisations,
- . Organiser une gestion active de l'ensemble du parc immobilier et développer la maintenance préventive,
- . Garantir et maintenir une sécurisation juridique sur le champ de la responsabilité du propriétaire,
- . Maintenir au sein d'une même direction des activités construction et maintenance pour une plus grande proximité,
- . Mutualiser et sécuriser l'expertise et les missions supports,
- . Consolider l'expertise énergie : relecture de tous les lots chauffages, suivi du marché d'énergie, réalisation d'audits de fonctionnement des bâtiments.

La décision de réorganisation des services a été validée par le comité technique du 28 juin 2018.

La nouvelle direction de l'Immobilier, des Collèges et de Moyens Généraux (DICMG) est constituée de quatre services : un service Conduite d'opérations, un service des Affaires éducatives, un service Ressources et Moyens généraux, un service Maintenance et Sûreté, dont l'organigramme figure en annexe du rapport.

M. Le PRÉSIDENT. Ce rapport est important dans la mesure où il vise l'optimisation de moyens, des économies de fonctionnement et l'efficacité.

Je mets aux voix le rapport n° 8. *(Adopté à l'unanimité.)*

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

(Rapport n° 9)

M. LORNE, rapporteur. Le règlement intérieur du Conseil départemental de la Sarthe a été adopté en séance plénière du 27 avril 2015.

Il vous est proposé aujourd'hui de procéder à des ajustements sur :

- les modalités d'examen des vœux (article 15),
- l'examen des rapports par la Commission Finances, Ressource et Administration général (article 19).

Par ailleurs, le règlement intérieur a fait l'objet d'une révision technique consistant à actualiser des textes du Code Général des Collectivités Territoriales.

Concernant le débat d'orientations budgétaires, l'article L. 3312-1, alinéas 1 et 2 connaît de légères modifications.

Je vous donne lecture de la nouvelle rédaction de l'article 15 sur les vœux :

« Les Conseillers départementaux peuvent proposer à l'Assemblée des vœux ou motions présentant un intérêt départemental.

Les vœux doivent être déposés au plus tard à 18 h le troisième jour ouvré précédant l'ouverture de la session, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par le Président.

Selon l'importance du sujet évoqué, le Président décide de soumettre au vote le renvoi du vœu pour un examen par la ou les commissions compétentes.

Sous cette réserve pouvant entraîner le renvoi du vœu à une prochaine séance, la discussion des vœux en séance publique n'intervient qu'après épuisement des rapports inscrits à l'ordre du jour. »

Il est proposé de rajouter :

« Toutefois, si le Président le juge utile, à la lumière des débats en cours, il peut décider de soumettre l'examen d'un vœu en cours de séance. »

À l'article 16 portant sur le nombre et le rôle des commissions, il vous est proposé d'ajouter :
« Sont soumis à la Commission Finances, Ressources et Administration Générale les rapports examinés par les autres Commissions ayant fait l'objet au moins d'une abstention, d'un vote « contre » ou d'une proposition d'amendement. »

Jusqu'à présent, les rapports de l'ensemble des commissions étaient présentés à la Commission Finances. C'est ainsi que des rapports ayant obtenu l'avis unanime de la commission ad hoc étaient soumis à notre assemblée lors des séances plénières.

A l'article 19 sur la participation aux commissions, il est proposé de modifier les termes « assistent » par « peuvent assister ». La phrase est donc ainsi rédigée : *« Les présidents des commissions peuvent assister aux réunions de la commission des Finances, des Ressources et de l'Administration Générale, en qualité de rapporteurs pour l'examen des rapports. »* À la fin de cette phrase, il est proposé d'ajouter le membre de phrase *« ayant fait l'objet d'une abstention, d'un vote « contre » ou d'une proposition d'amendement.*

Ils pourront néanmoins déléguer la présentation de ces rapports au Président de la Commission des Finances, des Ressources et de l'Administration Générale ou à un membre de la Commission concernée. »

À l'article 20 « Réunions des commissions », il vous est proposé de retirer le terme « budgétaires » dans la phrase « Pour l'examen des rapports budgétaires, les commissions se réunissent le lundi et/ou le vendredi. »

À l'article 32 « Vacance de poste », il vous est proposé de modifier l'article L.3122-6 alinéa 3 qui devient : « *En cas de vacance de siège de membres de la commission permanente autre que le Président, le Conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente. La ou les vacances sont alors pourvues selon la procédure prévue aux deuxième et troisième alinéas de l'article L.3122-5. À défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente, autres que le Président, dans les conditions prévues aux quatrième et avant-dernier alinéas du même article L.3122-5.* »

À l'article 37 « Scrutin secret », il est proposé d'ajouter : « *Pour les affaires autres que les nominations, la demande de vote au scrutin secret doit émaner d'au moins un sixième des membres présents du Conseil départemental.* »

Le reste demeure inchangé.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

Mme HEUZÉ. Je m'exprime au nom du Groupe Elus de gauche et Républicains. Nous actons le fait de déposer les vœux officiellement trois jours ouvrés précédant l'ouverture de la session, sauf en cas de vœu spontané, auquel cas le Président apprécierait de son opportunité.

Nous souhaiterions, pour notre part, être informés des vœux avant la séance. Les vœux sont déposés sur table à l'ouverture de la séance, empêchant la possibilité d'une réflexion, de les amender ou d'apporter une véritable contribution. Je ne sais s'il est possible d'ajouter cela dans le règlement intérieur. Pourrions-nous au moins obtenir les vœux la veille de la séance ?

M. ROUILLON. Au Mans, les vœux sont transmis avec l'ordre du jour ou sont envoyés par mail. Les groupes ont ainsi la possibilité d'en prendre connaissance avant. Ce qui n'empêche nullement que des vœux soient remis sur table en début de séance et que nous ayons le temps d'en prendre connaissance en fonction de l'actualité. Je crois que tel est le fond de la demande : il serait une bonne chose d'avoir les vœux sur table dès le matin pour en parler, ne serait-ce qu'au moment du déjeuner.

M. Le PRÉSIDENT. Nous allons trouver le moyen de communiquer les vœux soit la veille, soit sur table, le cas échéant. Je ne sais si cela modifie le règlement pour autant. Je vous propose de retenir le principe. Si jamais il fallait modifier le règlement, nous y procéderons.

Je mets aux voix le rapport n° 9. *(Adopté à l'unanimité.)*

RAPPORT DECENTRALISATION

(Rapport n° 10)

M. LORNE, rapporteur. Le rapport n° 10 porte sur la décentralisation et ses impacts financiers sur notre collectivité. L'engagement avait été pris de vous rendre compte tous les ans des incidences de la décentralisation sur les comptes de notre collectivité.

Je vous lis en préambule l'article L1614-1 du CGCT modifié par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 – article 48 qui indiquait les modalités de compensation des transferts effectués par l'Etat : *« Tout accroissement net de charges résultant des transferts de compétences effectués entre l'État et les collectivités territoriales est accompagné du transfert concomitant par l'État aux collectivités territoriales ou à leurs groupements des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. Ces ressources sont équivalentes aux dépenses effectuées, à la date du transfert, par l'État au titre des compétences transférées et évoluent chaque année, dès la première année, comme la dotation globale de fonctionnement. »* Visiblement, il n'était pas prévu qu'elles baissent ! *« Elles assurent la compensation intégrale des charges transférées. »*

Au vu de cet article L1614-1 du CGCT, l'Etat, à fin 2017, nous doit la somme de 809 millions d'euros, soit plus qu'un exercice budgétaire.

Près de 90% de ce montant concerne trois principaux domaines de compétence :

- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 365 millions d'euros ;
- le revenu de solidarité active (RSA, anciennement RMI) : 219 millions d'euros ;
- le handicap (ACTP, PCH, MDPH) : 131 millions d'euros.

Sur l'année 2017, la charge nette annuelle s'est élevée à 85 millions d'euros. Elle s'est encore alourdie sur la période récente avec la prise en charge de la maintenance informatique dans les collèges (2 millions d'euros) et des mineurs non accompagnés dont le nombre a fortement augmenté (4 millions d'euros).

Des tableaux et graphiques illustrant cette situation globale sont présentés dans le rapport.

Les recettes liées à ces transferts de compétence ne couvrent les dépenses afférentes qu'à hauteur de 59 %, autrement dit 41 % n'ont pas été couverts contrairement à ce quoi l'Etat s'était engagé.

Nous constatons une très forte hausse de 2005 à 2010, puis, à partir de 2014, une relative stabilité, si ce n'est que, depuis, de nouvelles compétences ont été transférées relatives aux mineurs étrangers isolés et à la maintenance informatique des collèges. Ce différentiel entre les charges nettes qui se sont élevées à 1 983 000 millions d'euros et les recettes de 1 773 000 euros représente les 41 % non compensés dont je vous parlais.

J'ai évoqué les trois principaux postes : l'APA, la PCH et le RSA.

Pour le RSA, le différentiel non compensé s'est envolé en 2013 pour se stabiliser à partir de 2015 en corrélation avec le nombre de bénéficiaires qui a atteint un pic en 2015 et a diminué en 2016-

2017, sachant que le nombre de foyers allocataires qui a engendré la diminution du versement de l'allocation a été en partie compensé par une revalorisation desdites allocations.

Concernant l'APA, le pic de différentiel a été maximal en 2012 et a connu ensuite une relative stabilité. Elle n'a donc pas évolué fortement depuis 2012 ; nous avons même connu une légère baisse en 2016. Nous retrouvons en 2017 le niveau de 2015 et de 2014.

Concernant la PCH, le différentiel s'envole à partir de 2010 avec un creusement entre le coût des prestations et la compensation par l'État dans la mesure où en 2010 les prestations ont été ouvertes aux moins de vingt ans. L'État n'a pas compensé le surcoût des prestations versées, soit 809 millions d'euros.

Je ne m'attarderai pas sur les autres transferts de compétences qui sont importants, dont les montants sont moindres. Je pense au Clic Cidpa, à MAIA, au fonds d'aide aux jeunes, à la protection juridique des majeurs, au fonds de solidarité logement, à l'éducation avec le transfert des TOS.

M. Le PRÉSIDENT. Le débat est ouvert.

M. CHAUDUN. La présentation de ce rapport est une obligation annuelle. Une commission sur la décentralisation et ses effets pourrait être réunie, dont nous avons désigné les membres. Cela n'a pas été le cas cette année.

Cela fait des années que nous dénonçons avec vous la situation liée aux effets de la décentralisation et les chiffres cumulés.

Vous nous expliquez que l'État est dans l'illégalité. C'est ce que vous avez dit en relisant l'article du code général de la collectivité. Que comptez-vous faire ? Nous vous avons demandé si vous aviez l'intention d'intenter une action en justice, puisque vous nous avez expliqué que c'est illégal. C'est une chose de dénoncer les faits, mais ensuite que faisons-nous ?

M. COUNIL. Le chiffre de 809 millions d'euros cumulés depuis 2004 résume le rapport.

J'avais l'honneur de siéger à l'époque dans cette assemblée. J'avais mis en garde notre assemblée. Je n'y reviendrai pas longuement, car vous allez penser que je radote et raconte toujours la même chose. Ce qui est peut-être vrai, je le conçois ! À l'époque, nous avons alerté sur le fait que la décentralisation, telle que prévue par le gouvernement Raffarin, serait un marché de dupes. Ajoutée à cela la perte d'autonomie fiscale décidée par la réforme de M. Sarkozy et les baisses des dotations sous les gouvernements des quinquennats de François Hollande, tout cela fait que nous nous retrouvons dans une situation assez difficile. Ce matin, Monsieur le Président, vous avez précisé que nous payions également les baisses de dotation. J'aurais pu vous répondre que nous payons aussi le prix des décisions prises en 2004 relatives à la décentralisation et le prix des transferts de charges non réellement compensés.

Je ne vous ferai pas l'insulte de vous rappeler les débats que nous tenions avec Roland du Luart, alors Président du Conseil général. Il nous disait : « Rassurez-vous, nous serons compensés à l'euro près ! » Oui, en effet, nous avons été compensés à l'euro près à la date n. Et à n + 10 ou n + 14, on se rend compte que nous sommes les dindons de la farce ! Il faut l'admettre, au-delà des

positionnements politiques droite-gauche, gouvernement-opposition, les collectivités et les conseils départementaux ont globalement été maltraités depuis 2004 par les politiques menées. Il faut aujourd'hui que nous obtenions, non réparation, car il est trop tard – l'Etat ne trouvera jamais 809 millions d'euros pour rembourser le Département de la Sarthe – mais si nous pouvions recentraliser ces dotations de solidarité que nous versons alors qu'il s'agit de la solidarité nationale, nous retrouverions forcément des marges de manœuvre pour mener nos politiques. C'est sur ce point que doit porter le combat. Il n'est pas dans la compétence du Département de verser l'APA, le RSA ou l'APCH. C'est notre avenir qui est questionné.

M. LORNE, rapporteur. Je ne veux pas laisser M. Council radoter tout seul ! Je vais donc radoter avec lui par solidarité.

Dans son préambule, il a été obligé de reconnaître que l'APA n'était pas une conséquence de la loi de décentralisation du gouvernement Raffarin mais celui de M. Jospin. Sur 809 millions d'euros, l'APA représente, à elle seule, 365 millions d'euros.

Cela dit, il est vrai que nous nous sommes fait avoir. J'ai eu l'occasion de le dire : à l'époque de ces transferts de compétences, nous avons été insuffisamment vigilants. À cela une raison : nous connaissions une évolution importante de nos recettes de fonctionnement, de l'ordre de 20 millions d'euros par an. Elle nous a sans doute aveuglés et a empêché de rappeler les engagements pris par l'Etat par l'article que je vous ai rappelé. C'est une réalité. Dès lors que nous avons connu une évolution des recettes largement supérieure aux sommes non compensées, nous avons considéré que c'était acceptable et nous l'avons fait.

Nous n'imaginions pas que cela durerait dans le temps et que les sommes finiraient par être aussi élevées. Vous avez vu que 809 millions d'euros représentent plus qu'un exercice budgétaire.

Sur l'action à mener, le Département de la Sarthe ne va pas, tel Don Quichotte, engager des combats contre des moulins, car le combat serait perdu d'avance. L'ADF aurait été la seule instance à pouvoir engager une action pour rappeler à l'État, garant de la loi, que la loi s'applique également à lui-même et que cet article l'engage.

Il faut, certes, que nous soyons vigilants mais nous ne pouvons rattraper ce qui est irrattrapable. Dans sa sagesse, M. Council a compris que l'on ne pouvait pas demander 809 millions d'euros multipliés par cent, la Sarthe étant un Département moyen. Imaginez le montant de la somme alors que l'État est confronté à la pénurie pécuniaire que tout le monde connaît. Il conviendrait donc de s'opposer à tout nouveau transfert qui ne serait pas compensé. Ce qui est grave c'est que depuis 2014, nous avons aggravé le phénomène en acceptant d'autres compétences qui ne sont pas de notre ressort : les mineurs isolés étrangers et la maintenance informatique des collèges. Un vrai combat serait à mener.

Vous connaissez pour notre collectivité les conséquences du non-transfert de 809 millions d'euros cumulés ajoutés à la baisse des dotations de l'Etat et la difficulté budgétaire que nous rencontrons depuis plusieurs années. Certes, grâce à des efforts de gestion reconnus, nous avons réussi à traverser ces années très difficiles, en maintenant un investissement à un niveau qui est assez remarquable, ainsi que vous le rappelez dans votre propos liminaire, Monsieur le Président. Nous avons essayé de faire du mieux que nous pouvions avec les moyens dont nous disposions.

Par ailleurs, nous n'avons pas réuni la commission « décentralisation », car nous avons considéré que cette information intéressait tous les membres de notre assemblée et que cela n'avait pas de

sens de réunir la commission dans la mesure où nous allons présenter cette information en séance plénière. Personne ne nous reprochera d'avoir évité une réunion supplémentaire qui eût été superfétatoire.

M. Le PRÉSIDENT. Merci.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2018

M. Le PRÉSIDENT. Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2018 appelle-t-il des remarques de votre part ? ... Ce n'est pas le cas.

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité).*

L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël !

La séance est levée.

La séance est levée à 15 heures 15.

Le Secrétaire de séance,



M. Frédéric BEAUCHEF

Le Président,



M. Dominique Le MÈNER